

Chambre des Représentants	Kamer der Volksvertegenwoordigers	
Session de 1928-1929	N° 4 — XVII	Zittijd 1928-1929

**BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,
MARINE, POSTES,
TÉLÉGRAPHES, TÉLÉPHONES ET AÉRONAUTIQUE
POUR L'EXERCICE 1929**

—
PROJET DE LOI
—

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous, présents et à venir, SALUT.

Sur la proposition de Nos Ministres des Chemins de fer, Marine, Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi, dont la teneur suit, sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

TITRE PREMIER.

Dépenses et recettes d'exploitation.

Dépenses d'exploitation.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique pour l'exercice 1929 est fixé, pour les dépenses d'exploitation, à la somme de 794,604,994 francs conformément au tableau I ci-annexé.

Ces dépenses se répartissent de la manière suivante :

ADMINISTRATIONS.	Dépenses d'exploitation.
Services centraux	20,119,714 »
Marine	93,602,451 »
Postes	351,667,141 »
Télégraphes et Téléphones	273,716,256 »
Office central des Imprimés	37,518,954 »
Aéronautique	17,980,478 »
ENSEMBLE . . . fr.	794,604,994 »

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE
VAN SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERIJEN,
TELEGRAFEN, TELEFONEN
EN LUCHTVAART VOOR HET DIENSTJAAR 1929**

—
WETSONTWERP
—

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, HEIL.

Op de voordracht van Onze Ministers van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen, Telegrafen, Telefonen en Luchtvaart en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

TITEL ÉÉN

Uitgaven en ontvangsten van exploitatie.

Uitgaven van exploitatie.

EERSTE ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen, Telegrafen, Telefonen en Luchtvaart voor het dienstjaar 1929 is vastgesteld, voor de uitgaven van exploitatie, op de som van 794,604,994 frank overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel I.

De uitgaven zijn volgenderwijze verdeeld :

BEHEEREN.	Uitgaven van exploitatie.
Centrale Diensten	20,119,714 »
Zeewezen	93,602,451 »
Posterijen	351,667,141 »
Telegrafen en Telefonen	273,716,256 »
Centrale Dienst voor Drukwerken	37,518,954 »
Luchtvaart	17,980,478 »
TE ZAMEN . . . fr.	794,604,994 »

Recettes d'exploitation.**ART. 2.**

Les recettes d'exploitation du Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique pour l'exercice 1929, sont évaluées à la somme de 738,590,265 francs, conformément au tableau I ci-annexé.

Elles se répartissent de la manière suivante :

ADMINISTRATIONS.	Recettes d'exploitation.
Services centraux	9,418,860 »
Marine	61,605,000 »
Postes	343,041,201 »
Télégraphes et Téléphones	286,406,250 »
Office central des Imprimés	37,518,954 »
Aéronautique	600,000 »
ENSEMBLE. . . . fr.	738,590,265 »

TITRE II.**Dépenses et recettes extraordinaires.****Dépenses extraordinaires.****ART. 3.**

Les dépenses extraordinaires du Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique pour l'exercice 1929 sont évaluées à la somme de 194,674,325 francs, conformément au tableau III ci-annexé.

Elles se répartissent de la manière suivante :

ADMINISTRATIONS.	Dépenses extraordinaires.
Marine	64,049,625 »
Postes	9,619,700 »
Télégraphes et Téléphones	110,505,000 »
Aéronautique	10,500,000 »
ENSEMBLE. . . . fr.	194,674,325 »

Recettes extraordinaires.**ART. 4.**

Les recettes extraordinaires de l'Administration des Télégraphes et Téléphones pour l'exercice 1929 sont évaluées à la somme de 900,000 francs, conformément au tableau IV ci-annexé.

TITRE III.**Dispositions diverses.****ART. 5.**

Le Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique est autorisé :

a) A faire payer par avance, sur la caisse des comptables, sous réserve de régularisation ultérieure de la manière indiquée à l'article 23 de la loi du 15 mai 1846, les loyers ainsi que les secours et indemnités de toute nature qui seront alloués sur le Budget du Ministère des Chemins de

Ontvangsten van exploitatie.**ART. 2.**

De ontvangsten van exploitatie van het Ministerie van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen, Telegrafen, Telefonen en Luchtvaart voor het dienstjaar 1929, zijn geraamd op de som van 738,590,265 frank overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Zij zijn volgenderwijze verdeeld :

BEHEEREN.	Ontvangsten van exploitatie.
Centrale diensten	9,418,860 »
Zeewezen	61,605,000 »
Posterijen	343,041,201 »
Telegrafen en Telefonen	286,406,250 »
Centrale Dienst voor Drukwerken	37,518,954 »
Luchtvaart	600,000 »
TE ZAMEN. . . . fr.	738,590,265 »

TITEL II.**Buitengewone uitgaven en ontvangsten.****Buitengewone uitgaven.****ART. 3.**

De buitengewone uitgaven van het Ministerie van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen, Telegrafen, Telefonen en Luchtvaart voor het dienstjaar 1929 zijn geraamd op de som van 194,674,325 frank, overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel III.

Zij zijn volgenderwijze verdeeld :

BEHEEREN.	Buitengewone uitgaven.
Zeewezen	64,049,625 »
Posterijen	9,619,700 »
Telegrafen en Telefonen	110,505,000 »
Luchtvaart	10,500,000 »
TE ZAMEN. . . . fr.	194,674,325 »

Buitengewone ontvangsten.**ART. 4.**

De buitengewone ontvangsten van het Beheer van Telegrafen en Telefonen voor het dienstjaar 1929 zijn geraamd op de som van 900,000 frank, overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel IV.

TITEL III.**Verscheidene bepalingen.****ART. 5.**

De Minister van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen, Telegrafen, Telefonen en Luchtvaart wordt gemachtigd :

a) Om bij voorbaat te doen uitbetalen, ten laste der kas van de rekenplichtigen, onder voorbehoud van latere regeling volgens de wijze aangeduid bij artikel 23 der wet van 15 Mei 1846, de huishuren evenals de hulpelden en vergoedingen van allen aard welke, ter aanrekenin

fer, Marine, Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique, aux agents en activité de service, aux anciens agents et à leurs familles, ainsi qu'aux victimes d'accidents et à leurs ayants droit;

b) A accorder des secours exceptionnels dans les conditions qu'il déterminera, à des employés pensionnés en suite d'accident en service, à l'effet de ne pas les traiter moins favorablement que les ouvriers se trouvant dans les conditions semblables, et ce nonobstant les dispositions de la loi du 21 juillet 1844 sur les pensions civiles;

c) A contracter pour un terme de cinq ans en ce qui concerne la formation des pilotes militaires par les écoles civiles d'aviation (loi du 26 avril 1923);

d) A imputer partiellement au présent exercice, par dérogation à l'article 2 de la loi du 15 mai 1846, la dépense résultant du marché contracté en 1928, avec la firme Cockerill pour la fourniture de deux paquebots.

ART. 6.

Les services rendus par les agents du service de sauvetage de l'Administration de la Marine sont considérés comme actifs dans la liquidation de leur pension.

ART. 7.

Ne sont plus applicables jusqu'au 31 décembre 1929, aux administrations dépendant du Département des Chemins de fer, Marine, Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique, les lois du 20 juillet 1921 et du 10 juin 1922 sur la comptabilité des dépenses engagées, ainsi que les arrêtés et règlements pris en exécution de ces lois, sauf en ce qui concerne :

1° L'article 6 de la loi du 20 juillet 1921, en tant qu'il impose le contresing du Ministre des Finances pour les actes d'administration portant révision des dispositions organiques relatives aux traitements ou allocations du personnel;

2° L'article 8 de la loi du 20 juillet 1921 modifiant l'article 18 de la loi du 15 mai 1846;

3° L'article 9 de la loi du 20 juillet 1921 qui complète la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846.

Donné à Bruxelles, le 15 octobre 1928.

van de Begrooting van het Ministerie van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen, Telegrafen, Telefonen en Luchtvaart, verleend zullen worden aan in dienst zijnde, aan oud-bedienden of aan hunne familiën, alsook aan de slachtoffers van ongevallen en aan dezer rechthebbenden;

b) Om uitzonderlijke hulp gelden te verleenen, in de voorwaarden die hij moet vaststellen, aan de ingevolge een ongeval in dienst gepensioneerde bedienden, om dezen niet minder gunstig te behandelen dan de werklieden die zich in de gelijkaardige voorwaarden bevinden, en zulks niettegenstaande de bepalingen van de wet van 21 Juli 1844 op de burgerlijke pensioenen;

c) Om voor een termijn van vijf jaar contracten aan te gaan voor de opleiding van militaire loodsen door de burgerlijke vliegscholen (wet van 26 April 1923);

d) Bij afwijking van artikel 2 der wet van 15 Mei 1846, gedeeltelijk op dit dienstjaar de uitgave aan te rekenen welke voortspruit uit de in 1928, met de firma Cockerill aangegane overeenkomst voor de levering van twee pakelbooten.

ART. 6.

De diensten bewezen door de bedienden van den reddingsdienst van het Beheer van Zeewezen worden beschouwd als werkelijken dienst voor wat betreft de liquidatie van hun pensioen.

ART. 7.

Zijn niet meer toepasselijk tot 31 December 1929, op de besturen afhangende van het Departement van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen, Telegrafen, Telefonen en Luchtvaart, de wetten van 20 Juli 1921 en van 10 Juni 1922 op de comptabiliteit der betaalbaar gestelde credieten, alsmede de in uitvoering van die wetten getroffen besluiten en reglementen, behoudens wat betreft :

1° Artikel 6 der wet van 20 Juli 1921, in zoverre het de medeonderteekening van den Minister van Financiën vereischt voor de bestuurshandelingen tot herziening van de organieke bepalingen betreffende de jaarwedden en tegemoetkomingen van het personeel;

2° Artikel 8 der wet van 20 Juli 1921, tot wijziging van artikel 18 der wet van 15 Mei 1846;

3° Artikel 9 der wet van 20 Juli 1921, tot aanvulling van de wet tot inrichting van het Rekenhof in dato 29 October 1846.

Gegeven te Brussel, den 15 October 1928.

ALBERT

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes,
Télégraphes, Téléphones et Aéronautique,*

Le Ministre des Finances,

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen,
Telegrafen, Telefonen en Luchtvaart,*

De Minister van Financiën,

M. LIPPENS.

B^{on} M. HOUTART.

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES, TÉLÉGRAPHES,
TÉLÉPHONES ET AÉRONAUTIQUE.

TABLEAU I. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
A. — SERVICES CENTRAUX.		
SECTION 1^{re}. — Administration centrale.		
1	Traitement du Ministre	100,000 »
2	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés	5,006,000 »
3	Traitements d'activité et de disponibilité et salaires des huissiers, messagers, concierges, gens de service et agents payés à la tâche, à la journée ou par mois; primes et indemnités de toute nature	422,100 »
4	Indemnités pour travail extraordinaire	20,000 »
5	Indemnités de déplacements	102,500 »
6	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses, loyers de locaux	360,000 »
7	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1929 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	768,000 »
8	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant revision des pensions	50,000 »
9	Remboursement à la Caisse des veuves et orphelins des pertes subies sur les pensions acquises au 1 ^{er} janvier 1920 par application de la loi du 23 février 1920, prescrivant le paiement anticipatif des pensions	2,000 »
10	Subside à la Caisse des ouvriers du chemin de fer	2,174 »
11	Dépenses diverses et imprévues	2,000 »
SECTION 2. — Service de la Propagande et du Tourisme.		
12	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés, etc.	200,950 »
13	Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des huissiers, messagers, concierges, etc.	29,100 »
14	Indemnités pour travail extraordinaire.	2,000 »
15	Frais de déplacements.	10,000 »
16	Matériel, fournitures de bureau, imprimés pour le service, chauffage, éclairage, mobilier, loyer de locaux, etc.	21,000 »
17	Publicité commerciale.	25,000 »

MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERIJEN, TELEGRAFEN,
TELEFONEN EN LUCHTVAART.

TABEL I. — UITGAVEN VAN EXPLOITATIE.

Totaal par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	A. — CENTRALE DIENSTEN.	
	AFDEELING 1. — Hoofdbeheer.	
	Jaarwedde van den Minister	1
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten.	2
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid en werkloon van de deurwaarders, boden, huisbewaarders, dienstlieden en bedienden betaald per stuk, per dag of per maand; allerhande premien en vergoedingen.	3
	Vergoedingen voor overwerk.	4
	Vergoedingen wegens verplaatsing.	5
	Materieel, kantoorbehoefden, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, verwarming, verlichting, werken van onderhoud en inrichting aan het hotel des Ministers; kleine uitgaven, huur van lokalen.	6
	Pensioenen en eerste termijn van pensioenen te verleenen aan ambtenaren en beambten en aanvang nemende in 1929 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar.	7
	Uitvoering van de wet van 3 Juni 1920 houdende herziening van de pensioenen.	8
	Terugbetaling aan de Weduwen- en Wezenkas van de verliezen geleden op de pensioenen verworven op 1 Januari 1920 bij toepassing van de wet van 25 Februari 1920, waarbij vooruitbetaling van de pensioenen werd voorgeschreven.	9
	Toelage aan de Werkliedenkas van den Spoorweg	10
	Verschillende en onvoorziene uitgaven	11
	AFDEELING 2. — Dienst voor Propaganda en Toerisme.	
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten, enz.	12
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid en werkloon van en vergoeding voor de deurwaarders, boden, huisbewaarders, enz.	13
	Vergoedingen voor overwerk.	14
	Vergoedingen wegens verplaatsing	15
	Materieel, kantoorbehoefden, drukwerk voor den dienst, verwarming, verlichting, meubelen, huur van lokalen, enz.	16
	Handelspubliciteit	17

MIN. DES CHEM. DE FER, MAR., POSTES, TÉLÉGR., TÉLÉPH. ET AÉRONAUT. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag de kredieten per artikel.
SECTION 5. — Comité Supérieur de Contrôle.		
<i>I. — Services généraux.</i>		
18	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés	1,304,600 »
19	Traitements, salaires et indemnités des huissiers, messagers, concierges, etc.	76,740 »
20	Indemnités pour travail extraordinaire	2,500 »
21	Frais de déplacements	141,600 »
22	Matériel, fournitures de bureau, impressions, reliures, chauffage, éclairage, mobilier, loyer de locaux, etc	81,500 »
23	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1929 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	40,000 »
24	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant révision des pensions	2,500 »
<i>II. — Service de recherche des auteurs de vols au chemin de fer.</i>		
25	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés	561,050 »
26	Indemnités pour travail extraordinaire	500 »
27	Frais de déplacements	60,600 »
SECTION 4. — Dépenses générales.		
28	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ainsi qu'à des ouvriers commissionnés, à leurs femmes, veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse, ou à d'anciens fonctionnaires et employés qui n'ont pas droit à une pension par application de l'article 50 de la loi du 21 juillet 1844 sur les pensions civiles	273,800 »
29	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées ci-dessus	15,000 »
30	Délégations, commissions, comités, conseils, jurys, etc. Jetons de présence — Frais de parcours. — Indemnités (délégation à la Société des installations maritimes de Bruxelles; comité consultatif de contentieux administratif et d'administration générale: indemnités, abonnements au chemin de fer, etc.; conseil d'appel) (Les magistrats qui font partie du Comité consultatif du contentieux administratif et d'administration générale et du Conseil d'appel toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres et jouiront des mêmes avantages. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)	44,000 »
31	Cours de langue française, de langue flamande et de langue allemande aux agents de l'Administration	118,000 »
32	Honoraires des avocats	105,000 »
33	Commission centrale d'examen	27,000 »
34	Bibliothèque centrale	35,000 »

MIN. VAN SPOORW., ZEEWEZEN, POST., TELEGR., TELEF. EN LUCHTV. (VERVOLG).

Total par chapitre. — Total per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
20,119,714 »	Afdeeling 3. — Hooger Comité van Toezicht.	
	I. — <i>Algemeene diensten.</i>	
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten.	18
	Jaarwedden en werkloon van en vergoeding voor de deurwaarders, boden, huisbewaarders, enz.	19
	Vergoedingen voor overwerk.	20
	Vergoedingen wegens verplaatsing.	21
	Materieel, kantoorbehoefden, drukwerk, boekbinden, verwarming, verlichting, meubelen, huur van lokalen, enz.	22
	Pensioenen en eerste termijn van pensioenen te verleenen aan ambtenaren en beambten en aanvang nemende in 1929 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar.	23
	Uitvoering van de wet van 3 Juni 1920, houdende herziening van de pensioenen.	24
	II. — <i>Dienst voor het opsporen van daders van diefstal bij den spoorweg.</i>	
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten.	25
	Vergoedingen voor overwerk.	26
	Vergoedingen wegens verplaatsing	27
	Afdeeling 4. — Algemeene uitgaven.	
	Hulpgelden aan oud-ambtenaren en beambten, alsmede aan aangestelde werklieden, aan hun vrouw, weduwe, kinderen of gezinnen die zich in een ongelukkigen toestand bevinden of aan vroegere ambtenaren en beambten die geen recht hebben op een pensioen bij toepassing van artikel 50 der wet van 21 Juli 1844 op de burgerlijke pensioenen.	28
	Hulpgelden bij uitzondering te verleenen aan andere personen dan die vermeld hierboven.	29
	Afvaardigingen, commissies, comiteiten, raden, jury's, enz. — Zitpenningen, reiskosten. Vergoedingen (afvaardiging bij de Maatschappij der zeevaartinrichtingen te Brussel; raadgevend comité voor bestuurlijke betwistingen en algemeen beheer; vergoedingen, abonnementen op de spoorwegen, enz.; raad van beroep.)	30
	(De magistraten die deel uitmaken van het Raadgevend Comité voor bestuurlijke betwistingen en algemeen beheer en van den Raad van Beroep, trekken de vacatievergoedingen ten zelfden titel als de overige leden en genieten dezelfde voordeelen. Dezelfde opmerking geldt voor al de raden, jury's, commissies, enz., die van het Departement afhangen.)	
	Leergangen in het Fransch, het Vlaamsch en het Duitsch, voor de bedienden van het Beheer	31
	Eereloon der advocaten	32
	Hoofdexamencommissie	33
	Centrale boekerij	34

MIN. DES CHEM. DE FER, MAR., POSTES, TÉLÉGR., TÉLÉPH. ET AÉRONAUT. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag de kredieten per artikel.
35	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer	5,000 »
36	Affiliation à l'Union internationale des tramways, des chemins de fer d'intérêt local et des transports publics automobiles	1,500 »
37	Affiliation au Comité National belge de l'organisation scientifique	1,000 »
38	a) Indemnité allouée à la Société Nationale des Chemins de fer belges en compensation des réductions de tarifs de transports accordées à la demande de l'Etat, aux familles nombreuses luxembourgeoises voyageant en Belgique	100,000 »
	b) Indemnité allouée à la Société Nationale des Chemins de fer belges en compensation des réductions de transports accordées à la demande de l'Etat aux familles nombreuses belges	10,000,000 »
	TOTAL des dépenses des services centraux fr.	
B. — MARINE		
39	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires, employés et personnel marin. — Conseils. — Commissions et jurys	20,608,590 »
40	Traitements d'activité et de disponibilité, salaires, indemnités, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	5,240,510 »
41	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités du personnel pilote	5,322,800 »
42	Indemnités pour travail extraordinaire	38,000 »
43	Frais de route, de séjour, jetons de présence, etc.	690,000 »
44	Remises, commissions, primes	16,673,120 »
45	Subsides pour l'éducation pratique et théorique des marins. — Surveillance de la pêche	2,510,500 »
46	Traction et matériel. — Indemnités et secours à des victimes d'accidents et à leurs ayants droit (Il pourra être mis à la disposition des comptables de l'administration de la Marine, à charge de cet article, des avances de fonds n'excédant pas 35,000 francs par agent.)	30,186,600 »
47	Subside à la Caisse des ouvriers du Chemin de fer	403,294 »
48	Exécution des lois d'assurances du 10 décembre 1924 et du 10 mars 1925.	38,000 »
49	Exécution des obligations incombant à l'Administration de la Marine en vertu de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail	33,000 »
50	Dépenses imprévues non libellées au Budget	1,000 »
51	Restitution des droits de pilotage indûment perçus par l'Administration de la Marine	5,000 »
52	Déficits de comptables	3,000 »
53	Charges financières	2,296,300 »
54	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1929 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	5,780,000 »

MINIST. VAN SPOORW., ZEEWEZEN, POST., TELEGR., TELEF. EN LUCHTV. (VERVOLG)

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	<p>Toelage aan de Internationale Commissie van het Spoorwegcongres</p> <p>Toetreding tot de « Union internationale des tramways, des chemins de fer d'intérêt local et des transports publics automobiles ».</p> <p>Toetreding tot het « Comité national belge de l'organisation scientifique » . . .</p> <p>a) Vergoeding toegekend aan de Nationale Maatschappij van Belgische Spoorwegen wegens vermindering van vervoertarieven toegekend, op aanzoek van den Staat, aan de in België reizende kinderrijke Luxemburgsche gezinnen . .</p> <p>b) Vergoeding toegekend aan de Nationale Maatschappij der Belgische Spoorwegen wegens vermindering van vervoertarieven toegekend, op aanzoek van den Staat aan de kinderrijke Belgische gezinnen.</p>	<p>35</p> <p>36</p> <p>37</p> <p>38</p>
20,119,714 »	TOTAAL der uitgaven van de Centrale Diensten	
	B. — ZEEWEZEN	
	<p>Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoedingen voor ambtenaren, beambten en zeeliedenpersoneel. — Raden. — Commissiën en jury's.</p> <p>Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid, werkloonen, vergoedingen, enz.; van de benoemde bedienden of van de bedienden betaald per stuk, per dag of per maand; vergoedingen aan onbezoldigde bedienden.</p> <p>Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoedingen voor de loodsen.</p> <p>Vergoedingen voor overwerk</p> <p>Reis- en verblijfkosten, aanwezigheidspenning, enz.</p> <p>Lijfkeeringen, commissieloon, premiiën</p> <p>Toelagen voor de practische en theoretische opleiding van zeelieden. — Toezicht over de visscherij</p> <p>Trekdienst en materieel. — Vergoedingen en hulpelden aan slachtoffers van ongevallen en hunne rechthebbenden.</p> <p>(Ten laste van dit artikel kunnen voorschotten, voor een bedrag van niet meer dan 35,000 frank per bediende, ter beschikking gesteld worden van de rekenplichtigen van het beheer van het Zeewezen.)</p> <p>Toelage aan de Werkliedenkas van Spoorwegen</p> <p>Uitvoering van de verzekeringswetten van 10 December 1924 en van 10 Maart 1925.</p> <p>Uitvoering van de verplichtingen ten laste van het Beheer van het Zeewezen krachtens de wet van 24 December 1903 op de vergoeding van de schade voortvloeiende uit arbeidsongevallen.</p> <p>Onvoorziene, niet in de Begrooting opgenomen uitgaven</p> <p>Teruggave van door het Beheer van het Zeewezen ten onrechte geïnde loodsgelden.</p> <p>Tekort van rekenplichtigen</p> <p>Financieele lasten</p> <p>Pensioenen en eerste termijn van pensioenen te verleenen aan ambtenaren en beambten en aanvang nemende in 1929 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar.</p>	<p>39</p> <p>40</p> <p>41</p> <p>42</p> <p>43</p> <p>44</p> <p>45</p> <p>46</p> <p>47</p> <p>48</p> <p>49</p> <p>50</p> <p>51</p> <p>52</p> <p>53</p> <p>54</p>
93,602,451 »		

MIN. DES CHEM. DE FER, MAR., POSTES, TÉLÉGR., TÉLÉPH. ET AÉRONAUT. (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag de kredieten per artikel.
55	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant revision des pensions	540,000 »
56	Remboursement aux Caisses de pensions des pertes résultant pour lesdites caisses de l'application de la loi du 23 février 1920 relative au paiement anticipatif des pensions	30,000 »
57	Part d'intervention dans les dépenses des Services centraux	1,200,737 »
58	Renflouement ou destruction de bateaux sombrés dans l'Escaut maritime et réparations d'avaries occasionnées aux ouvrages. Travaux exécutés pour compte de tiers	2,000,000 »
	Total des dépenses d'exploitation de la Marine. fr.	
C. — POSTES.		
59	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés	113,744,600 »
60	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités du personnel facteur	153,120,000 »
61	Transport des facteurs	330,000 »
62	Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des agents payés à la tâche ou à la journée	6,533,800 »
63	Indemnités pour travail extraordinaire	2,041,300 »
64	Frais de déplacements	975,000 »
65	Part d'intervention de l'Administration dans les frais d'habillement des facteurs	3,429,000 »
66	Transport des dépêches	750,000 »
67	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste	10,000 »
68	Matériel, frais de loyer et de régie: indemnités à accorder éventuellement à d'anciens agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service, à leurs veuves, leurs enfants ou leurs familles — Approvisionnements divers. — Fabrication de valeurs postales. — Indemnités à des étrangers du chef d'accidents causés au cours de l'exploitation postale. — Frais d'exploitation du service de transport de dépêches postales par automobiles. — Remboursement à l'Office central des Imprimés du coût de ses fournitures	20,806,500 »
69	Dépenses pour compte de tiers	202,000 »
70	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne	50,000 »
71	Émoluments, indemnités de caisse, primes et remises	2,400,000 »
72	Honoraires des médecins pour visites, examens approfondis, contre-visites, etc., n'intéressant pas la Caisse des ouvriers.	10,000 »

MIN. VAN SPOORW., ZEEWEZEN, POST., TELEGR., TELEF. EN LUCHTV. (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Uitvoering van de wet van 3 Juni 1920 houdende herziening van de pensioenen.	55
	Terugbetaling aan de Pensioenkassen der verliezen voortspruitende voor deze kassen uit het toepassen der wet van 25 Februari 1920, betrekkelijk het vooruitbetalen der pensioenen.	56
	Aandeel in de uitgaven van de Centrale Diensten.	57
	Vlotmaken of vernietigen van gezonken schepen in de Zee-Schelde en herstelling van veroorzaakte beschadigingen. Werken uitgevoerd voor rekening van derden.	58
93,602,451 »	TOTAAL van de uitgaven van exploitatie van het Zeewezen.	
	C. — POSTERIJEN.	
	Jaarweden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten.	59
	Jaarweden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de brievenbestellers.	60
	Vervoer van de brievenbestellers	61
	Jaarweden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid, werkloon van en vergoeding voor per stuk of per dag betaalde bedienden	62
	Vergoedingen voor overwerk.	63
	Vergoedingen wegens verplaatsing.	64
	Aandeel van het Beheer in de kleedingskosten der brievenbestellers	65
	Vervoer van de postpakketten	66
	Vergoedingen en uitkeeringen wegens aan de post toevertrouwde beleggingen, zendingen en invorderingen.	67
	Materieel, huur- en bureelkosten; vergoedingen desvoorkomend te verleenen aan gewezen bedienden welke slachtoffers zijn geweest van ongevallen in dienst, aan hun weduwen, kinderen of familiën. — Verschillende voorraad. — Vervaardiging van postwaarden — Vergoedingen aan vreemden voor ongevallen veroorzaakt tijdens de postexploitatie — Exploitatiekosten van den vervoerdienst der postpakketten per motorwagens. — Terugbetaling aan den Centralen Dienst voor Drukwerken van de kosten zijner leveringen.	68
351,667.141 »	Uitgaven voor rekening van derden	69
	Aandeel in de kosten van het Internationaal Bureel te Bern.	70
	Loon, kasvergoeding, premieën en commissieloon	71
	Honoraria van de dokters voor onderzoeken, grondige keuringen, herkeuringen, enz., die de Werkliedenkas niet aanbelangen.	72

MIN. DES CHEM. DE FER, MAR., POSTES, TÉLÉGR., TÉLÉPH. ET AÉRONAUT. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag de kredieten per artikel.
73	Part d'intervention dans les dépenses des Services centraux	2,316,039 »
74	Subside à la Caisse des ouvriers du chemin de fer	441,839 »
75	Exécution de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail	20,000 »
76	Commissions d'examens. — Dépenses imprévues non libellées au Budget	40,000 »
77	Charges financières.	4,694,063 »
78	Déficits de comptes	60,000 »
79	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1929 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	29,712,000 »
80	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant revision des pensions	2,323,000 »
81	Remboursement à la Caisse des veuves et orphelins des pertes subies sur les pensions acquises au 1 ^{er} janvier 1920 par application de la loi du 25 février 1920, prescrivant le paiement anticipatif des pensions.	75,000 »
82	Subside pour le ravitaillement et le service des cantines	33,000 »
83	Remboursement à la Marine des frais de transport de la correspondance postale par les malles Ostende-Douvres	2,000,000 »
84	Solde débiteur du compte de prestations de toute nature échangées avec la Société nationale des Chemins de fer belges	3,558,000 »
	TOTAL des dépenses d'exploitation des Postes . . . fr.	
D. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES		
85	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés	105,362,750 »
86	Salaires et indemnités des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	47,264,805 »
87	Indemnités pour travail extraordinaire	55,000 »
88	Indemnités de déplacements	1,900,000 »
89	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses (<i>y compris une somme de 350,000 francs pour une créance d'un exercice antérieur</i>)	27,600,000 »
90	Imprimés, fournitures de bureau, reliures, etc.	5,210,000 »
91	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et télépho- nique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.)	65,000 »
92	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne	80,000 »
93	Part d'intervention dans les frais du Comité consultatif de Paris pour la télé- phonie internationale	30,000 »

MIN. VAN SPOORW., ZEEWEZEN, POST., TELEGR., TELEF. EN LUCHTV. (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Aandeel in de uitgaven van de Centrale Diensten	73
	Toelage aan de Werkliedenkas van Spoorwegen	74
	Uitvoering van de wet van 24 December 1903 op de vergoeding der schade voortvloeiende uit arbeidsongevallen	75
	Examencommissies. -- Onvoorziene uitgaven welke niet in de Begroeting opgenomen zijn.	76
	Financieele lasten	77
	Tekort van rekenplichtigen	78
	Pensioenen en eerste termijn van pensioenen te verleenen aan ambtenaren en beambten en aanvang nemende in 1929 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar.	79
	Uitvoering van de wet van 3 Juni 1920, houdende herziening van de pensioenen.	80
	Terugbetaling aan de Kas voor Weduwen en Weezen van de verliezen ondergaan op de op 1 Januari 1920 verschuldigde pensioenen, ten gevolge van de toepassing der wet van 25 Februari 1920, betrekkelijk het vooruitbetalen der pensioenen.	81
	Toelage voor de bevoorrading en den Dienst der cantines	82
	Terugbetaling aan het Zeewezen van de kosten van vervoer der poststukken door de pakketbooten Oostende-Dover.	83
	Verschuldigd saldo van de rekening der verrichtingen van allen aard, wederkeerig geruimd met de Nationale Maatschappij van Belgische Spoorwegen.	84
331,667,141 »	TOTAAL der uitgaven van exploitatie van Posterijen.	
	D. — TELEGRAFEN EN TELEFONEN	
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaars en beambten.	85
	Loonen en vergoedingen van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand	86
	Vergoedingen voor overwerk	87
	Vergoedingen wegens verplaatsing	88
	Onderhoud van de lijnen en kantoren; allerlei benodigdheden (<i>eene som van 550,000 frank voor eene schuldvoorting van een vroeger dienstjaar inbegrepen</i>).	89
	Drukwerk, kantoorbehoefden, inbinden, enz.	90
	Vergoedingen voortvloeiende uit de exploitatie van de telegraaf- en telefoon-diensten (ongevallen aan personen, schade aan eigendommen, diefstal van materieel, enz.).	91
273,716,256 »	Aandeel in de kosten van het Internationaal Bureau te Bern	92
	Aandeel in de kosten van het Raadgevend Comité te Parijs voor de internationale telefonie.	93

MIN. DES CHEM. DE FER, MAR., POSTES, TÉLEGR., TÉLÉPH. ET AÉRONAUT. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag de kredieten per artikel.
94	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphoniques sous-marins anglo-belges	1,200,000 »
95	Part d'intervention dans les dépenses des Services centraux	1,814,851 »
96	Subside à la Caisse des ouvriers du Chemin de fer	1,991,313 »
97	Exécution de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail	500,000 »
98	Dépenses imprévues non libellées au Budget	10,000 »
99	Charges financières.	67,845,137 »
100	Pensions et premier terme des pensions à accorder aux fonctionnaires et employés et prenant cours en 1929 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	9,140,000 »
101	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant revision des pensions	650,000 »
102	Remboursement à la Caisse des veuves et orphelins des pertes subies sur les pensions acquises au 1 ^{er} janvier 1920, par application de la loi du 25 février 1920, prescrivant le paiement anticipatif des pensions	20,000 »
103	Part d'intervention dans les dépenses du mess et des cantines.	65,000 »
104	Déficits de comptes.	10,000 »
105	Solde débiteur du compte de prestations de toute nature échangées avec la Société Nationale des Chemins de fer belges (Les crédits portés aux articles 89 et 94 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre des articles, suivant les besoins du service. En cas d'insuffisance des sommes prévues aux articles 92 et 93, le complément peut être prélevé sur l'article 89.)	2,902,400 »
	TOTAL des dépenses d'exploitation des Télégraphes et Téléphones. . fr.	
E. — OFFICE CENTRAL DES IMPRIMÉS		
106	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés	1,276,000 »
107	Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers.	700,000 »
108	Indemnités pour travail extraordinaire	3,000 »
109	Indemnités de déplacements	12,000 »
110	Mobilier, fournitures de bureau, etc. (Il pourra être mis à la disposition du comptable de l'Office, à charge de cet article, des avances de fonds n'excédant pas 50,000 francs; il sera justifié de l'emploi de ces avances dans le délai de trois mois.)	148,000 »
111	Achat d'imprimés, papiers, fournitures de bureau, etc., pour compte des différents Départements ministériels et administrations (Il pourra être mis à la disposition du comptable de l'Office à charge de cet article, des avances de fonds n'excédant pas 50,000 francs; il sera justifié de l'emploi de ces avances dans le délai de trois mois.)	35,076,000 »

MIN. VAN SPOORW., ZEEWEZEN, POST., TELEGR., TELEF. EN LUCHTV. (VERVOLG).

	Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
		Aandeel van België in de kosten van onderhoud en vernieuwing van de Engelsch-Belgische onderzeesche telegraaf- en telefoonkabels.	94
		Aandeel in de uitgaven van de Centrale diensten	95
		Toelagen aan de Werkliedenkas van Spoorwegen.	96
		Uitvoering van de wet van 24 December 1903 op de vergoeding der schade voortspuitende uit arbeidsongevallen.	97
		Onvoorzien uitgaven welke niet in de Begrooting opgenomen zijn	98
		Financieele lasten	99
		Pensioenen en eerste termijn van pensioenen te verleenen aan ambtenaars en beambten en aanvang nemende in 1929 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar.	100
		Uitvoering van de wet van 3 Juni 1920 houdende herziening van de pensioenen.	101
		Terugbetaling aan de Kas voor Weduwen en Weezen van de verliezen ondergaan op de op 1 Januari 1920 verschulde pensioenen, ten gevolge van de toepassing der wet van 25 Februari 1920, betrekkelijk het vooruitbetalen der pensioenen.	102
		Aandeel in de uitgaven van mess en cantines	103
		Tekort van rekenplichtigen	104
		Verschuldigd saldo van de rekening der verrichtingen van allen aard, wederkeerig geruimd met de Nationale Maatschappij van Belgische Spoorwegen. (De op de artikelen 89 en 94 ingeschreven crediten mogen, volgens de vereischen van den dienst, samengevoegd en van het een naar het ander dezer artikelen overgebracht worden. Bij ontoereikendheid van de bij artikelen 92 en 93 voorziene sommen, mag het bijkomende deel op artikel 89 afgeschreven worden.)	105
	273,716,256 »	TOTAAL van de uitgaven van exploitatie van Telegrafien en Telefonen.	
		E. — CENTRALE DIENST VOOR DRUKWERKEN	
		Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor ambtenaren en beambten.	106
		Bezoldiging van de dienstlieden en loonen der werklieden	107
		Vergoedingen voor overwerk	108
		Vergoedingen wegens verplaatsing	109
		Meubelen, kantoerbehoefden, enz.	110
		(Ten laste van dit artikel kunnen voorschotten voor een bedrag van niet meer dan 50,000 frank ter beschikking gesteld worden van den rekenplichtige van het Ambt; verantwoording van het gebruik dier voorschotten dient binnen een termijn van drie maand te geschieden.)	
	37,518,954 »	Aankoop van drukwerk, papier, kantoerbehoefden, enz., voor rekening van verschillende ministerieele Departementen en beheeren. (Ten laste van dit artikel kunnen voorschotten voor een bedrag van niet meer dan 50,000 frank ter beschikking gesteld worden van den rekenplichtige van het Ambt; verantwoording van het gebruik dier voorschotten dient binnen een termijn van drie maand te geschieden.)	111

MIN. DES CHEM. DE FER, POSTES, TÉLÉGR., TÉLÉPH. ET AÉRONAUT. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Betrag de krediten per artikel.
112	Part d'intervention dans les dépenses des Services centraux	149,835 »
113	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1929 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	32,000 »
114	Subside à la Caisse des ouvriers du chemin de fer	77,719 »
115	Exécution de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail	5,000 »
116	Dépenses imprévues non libellées au Budget	1,000 »
117	Charges financières.	28,400 »
118	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant revision des pensions	10,000 »
	Total des dépenses d'exploitation de l'Office central des Imprimés . fr	
F. — AÉRONAUTIQUE		
119	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités de toute nature des fonctionnaires et employés	2,935,300 »
120	Frais de déplacement. — Représentation	90,000 »
121	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités de toute nature des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois	1,305,600 »
122	Indemnités pour travail extraordinaire	15,000 »
123	Matériel. — Approvisionnements. — Travaux d'aménagement	1,852,000 »
124	Quote-part de la Belgique dans les frais d'établissement d'un aérodrome sur le territoire grand-ducal et exploitation d'une ligne aérienne Bruxelles-Luxembourg	3,000,000 »
125	Part d'intervention de l'Etat dans le déficit éventuel de la Société anonyme belge pour l'exploitation de la navigation aérienne (S. A. B. E. N. A.) (art. 5 de la loi du 16 août 1927)	6,300,000 »
126	Participation de l'administration dans les frais de propagande, essais et concours aéronautiques. — Encouragements, etc.	2,213,000 »
127	Exécution des obligations incombant à l'Administration en vertu de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail	2,000 »
128	Dépenses imprévues non libellées au Budget	1,000 »
129	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1929 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	24,000 »
130	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant revision des pensions	10,000 »
131	Subside à la Caisse des ouvriers du chemin de fer	9,946 »
132	Part d'intervention dans les dépenses des Services centraux	222,632 »
	TOTAL des dépenses d'exploitation de l'Aéronautique. . fr.	

MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POST., TELEGR., TELEF. EN LUCHTV. (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Aandeel in de uitgaven der Centrale Diensten Pensioenen en eerste termijn van pensioenen te verleenen aan ambtenaren en beambten en aanvang nemende in 1929 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar. Toelage aan de Werkliedenkas van Spoorwegen Uitvoering van de wet van 24 December 1903 op de vergoeding der schade voortspruitende uit arbeidsongevallen. Onvoorziene uitgaven welke niet in de Begrooting opgenomen zijn Financiële lasten Uitvoering van de wet van 3 Juni 1920, houdende herziening van de pensioenen.	112 113 114 115 116 117 118
37,518,954 »	TOTAAL der uitgaven van exploitatie van den Centralen Dienst voor Drukwerken.	
	<p style="text-align: center;">F. — LUCHTVAART</p> Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoe- ding van allen aard voor ambtenaren en beambten. Kosten van verplaatsing. — Vertoon. Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoe- ding van allen aard voor de benoemde of de per stuk, per dag of per maand betaalde bedienden. Vergoedingen voor overwerk. Materieel. — Bevoorrading. — Inrichtingswerken België's aandeel in de oprichtingskosten van een luchtvaartterrein op Groot Hertogdom's grondgebied en de exploitatie van een luchtlijn Brussel- Luxemburg. Aandeel van den Staat in het mogelijk tekort van de Belgische naamlooze ven- nootschap ter exploitatie van het luchtverkeer (S. A. B. E. N. A.) (art. 5 der wet van 16 Augustus 1927). Aandeel van het Beheer in de kosten van propaganda, beproevingen, wed- strijden, betreffende de luchtvaart. — Aanmoedigingen, enz. Uitvoering der verplichtingen ten laste vallende van het Beheer krachtens de wet van 24 December 1903 op de vergoeding der schade voortspruitende uit arbeidsongevallen. Onvoorziene niet in de Begrooting opgenomen uitgaven. Pensioenen en eerste termijn van pensioenen te verleenen aan ambtenaren en beambten en aanvang nemende in 1929 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar. Uitvoering van de wet van 3 Juni 1920 houdende herziening van de pensioenen. Toelage aan de Werkliedenkas van Spoorwegen Aandeel in de uitgaven van de Centrale Diensten	119 120 121 122 123 124 125 126 127 128 129 130 131 132
17,980,478 »	TOTAAL der uitgaven van exploitatie van de Luchtvaart.	

MIN. DES CHEM. DE FER, MAR., POSTES, TÉLÉGR., TÉLÉPH. ET AÉRONAUT. (suite).

CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES ADMINISTRATIONS.	Montant des dépenses par administration. — Bedrag der uitgaven per beheer.	
RÉCAPITULATION			
A.	Services Centraux	20,119,714	»
B.	Marine	93,602,451	»
C.	Postes	351,667,441	»
D.	Télégraphes et Téléphones.	273,716,236	»
E.	Office central des Imprimés	37,518,954	»
F.	Aéronautique.	17,980,478	»
TOTAL DU TABLEAU I (Dépenses d'exploitation). fr.			

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 15 octobre 1928.

ALBERT

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes,
Télégraphes, Téléphones et Aéronautique,*

M. LIPPENS.

Le Ministre des Finances

B^{on} M. HOUTART.

MIN. VAN SPOORW., ZEEWEZEN, POST., TELEGR., TELEF. EN LUCHTV. (VERVOLG).

TOTAL. — TOTAAL.	AANDUIDING DER BEHEEREN.	HOOFD- STUKKEN.
OPSOMMING		
794,604,994 »	Centrale Diensten	A.
	Zeewezen	B.
	Posterijen	C.
	Telegrafen en Telefonen	D.
	Centrale Dienst voor Drukwerken.	E.
	Luchtvaart	F.
794,604,994 »	TOTAAL VAN TABEL I (Uitgaven van exploitatie).	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden
aan Ons besluit van 15 October 1928.

ALBERT

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen,
Telegrafen, Telefonen en Luchtvaart,*

M. LIPPENS.

De Minister van Financiën.

B^{on} M. HOUTART.

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES, TÉLÉGRAPHES,
TÉLÉPHONES ET AÉRONAUTIQUE.

TABEAU II. — RECETTES D'EXPLOITATION

Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article. — Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.
A. — SERVICES CENTRAUX		
1	Intervention des Administrations du département dans les dépenses de l'Administration centrale	4,929,820 »
2	Intervention des Administrations du département dans les dépenses du Service de la Propagande et du Tourisme.	288,050 »
3	Intervention des Administrations du département, des départements ministériels et de la Société nationale des Chemins de fer belges dans les dépenses du Comité supérieur de Contrôle	2,271,590 »
4	Remboursement de dépenses effectuées pour compte de tiers (dépenses générales : secours, cours de langues)	405,800 »
5	Redevances du chef de la surveillance des Chemins de fer concédés et de la Société nationale des Chemins de fer belges	1,403,600 »
6	Retenues opérées sur les allocations d'ascendants d'agents célibataires, décédés ensuite de faits de guerre, à l'effet de récupérer les sommes payées indûment, pour la période postérieure au décès des intéressés	120,000 »
	TOTAL des recettes des Services centraux. fr.
B. — MARINE		
7	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.	44,000,000 »
8	Produit des passages d'eau d'Anvers à la Tête de Flandre	2,475 000 »
9	Produit des actes des Commissariats maritimes	950,000 »
10	Produit des droits de pilotage	8,100,000 »
11	Produit des droits de remorque	40,000 »
12	Produit du service d'inspection maritime	300,000 »
13	Produit du service de jaugeage	145,000 »
14	Produit du service de visite des bateaux rhénans	20,000 »
15	Remboursement d'avances budgétaires.	3,275,000 »
16	Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage. — Vente d'objets divers; taxes, redevances et droits divers	300,000 »
17	Part de tiers dans les dépenses pour le renflouement ou la destruction de bateaux sombrés dans l'Escaut maritime et pour la réparation d'avaries aux ouvrages qui en dépendent.	2,000,000 »
	TOTAL des recettes d'exploitation de la Marine fr.

MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERIJEN, TELEGRAPHIEN,
TELEFONEN EN LUCHTVAART.

TABEL II. — ONTVANGSTEN VAN EXPLOITATIE

TOTAL — TOTAAL.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Artikelen.
A. — CENTRALE DIENSTEN		
9,418,860 »	Tusschenkomst van de Beheeren van het Departement in de uitgaven van het Hoofdbeheer.	1
	Tusschenkomst van de Beheeren van het Departement in de uitgaven van den Dienst voor Propaganda en Toerisme.	2
	Tusschenkomst van de Beheeren van het Departement, van de ministerieele Departementen en van de Nationale Maatschappij van Belgische Spoorwegen in de uitgaven van het Hooger Comité van Toezicht.	3
	Terugbetaling van uitgaven gedaan voor rekening van derden (algemeene uitgaven : hulpgelden, leergangen in de talen.)	4
	Kosten wegens toezicht op de vergunde spoorwegen en op de Nationale Maatschappij van Belgische Spoorwegen.	5
	Afhoudingen gedaan op de uitkeeringen aan bloedverwanten in opgaande lijn van ongeschuwde bedienden, overleden ten gevolge van oorlogsfeiten, met het oog op de terugvordering van de ten onrechte betaalde sommen voor het tijdperk verlopen na het overlijden van de belanghebbenden.	6
9,418,860 »	TOTAAL der ontvangsten der Centrale Diensten.	
B. — ZEEWEZEN		
61,603,000 »	Opbrengst van den stoombootdienst tusschen Oostende en Dover	7
	Opbrengst van de overzetsdiensten Antwerpen-Vlaamsch Hoofd	8
	Opbrengst van de akten der waterschouten	9
	Opbrengst van de loodsgelden	10
	Opbrengst van de sleepgelden	11
	Opbrengst van den zeevaartinspectiedienst	12
	Opbrengst van den metingsdienst	13
	Opbrengst van den schouwdienst der Rijnschepen	14
	Terugbetaling van begrootingsvoorschotten	15
	Verkoop of overlating van oude materialen en buiten gebruik gestelde voorwerpen. — Verkoop van allerhande voorwerpen; allerlei taxes, huurgelden en rechten.	16
	Aandeel van derden in de uitgaven voor het weervlotmaken of het vernietigen van gezonken schepen in de Zee-Schelde en voor het herstellen van beschadigingen aan daarvan ahangende werken.	17
61,603,000 »	TOTAAL van de ontvangsten van exploitatie van het Zeewezen.	

MINIST. DES CHEM. DE FER, MAR., POST., TÉLÉGR., TÉLÉPH ET AÉRONAUT. (SUITE)

Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS	Montant des évaluations de recettes par article. — Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.
C. — POSTES		
18	Recettes diverses d'exploitation	325,620,000 »
19	Transit international	3,475,000 »
20	Recettes effectuées pour compte de l'Administration par le Service de la Propagande et du Tourisme	60,000 »
21	Vente ou cession de vieux matériaux ou objets hors d'usage; remboursement d'avances budgétaires	650,000 »
22	Remboursement de dépenses effectuées pour compte d'autres administrations	9,090,700 »
23	Redevances payées par les divers départements ministériels et autres organismes pour le transport des correspondances de service	4,145,501 »
	TOTAL des recettes d'exploitation des Postes . . . fr.
D. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES		
24	Télégraphes et Téléphones	282,161,250 »
25	Recettes effectuées pour compte de l'Administration par le Service de la propagande et du tourisme	800,000 »
26	Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage; vente d'objets divers; remboursement d'avances budgétaires; taxes, redevances et droits divers	3,445,000 »
	TOTAL des recettes d'exploitation des Télégraphes et Téléphones . . . fr.
E. — OFFICE CENTRAL DES IMPRIMÉS		
27	Remboursement des dépenses faites pour compte d'autres administrations	37,518,954 »
	TOTAL des recettes de l'Office central des Imprimés . . . fr.
F. — AÉRONAUTIQUE		
28	Perception des taxes de garage, d'atterrissage et aide fournie aux navigateurs aériens	600,000 »
	TOTAL des recettes d'exploitation de l'Aéronautique . . . fr.

MINIST. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER., TELEGR., TELEF. EN LUCHTV. (VERVOLG).

TOTAL. — TOTAAL.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Artikelen.
C. — POSTERIJEN		
	Allerlei ontvangsten van exploitatie	18
	Internationale doorvoer	19
	Ontvangsten, voor rekening van het Beheer, gemaakt door den Dienst voor Propaganda en Toerisme.	20
343,041,201 »	Verkoop of overlating van oude materialen en buiten gebruik gestelde voorwerpen; terugbetaling van voorschotten op de Begrooting	21
	Terugbetaling van voor rekening van andere Beheeren gedane uitgaven . . .	22
	Door de verschillende ministerieele Departementen en andere instellingen betaalde sommen voor het vervoer van dienststukken.	23
343,041,201 »	TOTAAL der ontvangsten van exploitatie van Posterijen.	
D. — TELEGRAFEN EN TELEFONEN		
	Telegraf en Telefonen	24
	Ontvangsten, voor rekening van het Beheer, gemaakt door den Dienst voor Propaganda en Toerisme.	25
286,406,250 »	Verkoop of overlating van oude materialen en buiten gebruik gestelde voorwerpen; verkoop van allerhande voorwerpen; terugbetaling van voorschotten op de Begrooting; taxes, huurgeld en allerlei rechten	26
286,406,250 »	TOTAAL van de ontvangsten van exploitatie van Telegraf en Telefonen.	
E. — CENTRALE DIENST VOOR DRUKWERKEN		
37,518,954 »	Terugbetaling der uitgaven gedaan voor rekening van andere beheeren . . .	27
37,518,954 »	TOTAAL van de ontvangsten van exploitatie van den Centralen Dienst voor Drukwerken.	
F. — LUCHTVAART		
600,000 »	Tuning der bergings- en landingstaxes en hulp verleend aan de luchtvaarders	28
600,000 »	TOTAAL van de ontvangsten van exploitatie van de Luchtvaart	

MIN. DES CHEM. DE FER, MAR, POSTES, TÉLÉGR, TÉLÉPH. ET AÉRONAUT (suite).

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES ADMINISTRATIONS.	Montant des évaluations de recettes.	— Bedrag der ramingen van ontvangsten.
RÉCAPITULATION			
A.	Services centraux	9,418,860 »	
B.	Marine	61,605,000 »	
C.	Postes.	343,041,201 »	
D.	Télégraphes et Téléphones	286,406,250 »	
E.	Office central des Imprimés	37,518,954 »	
F.	Aéronautique.	600,000 »	
TOTAL DU TABLEAU II (Recettes d'exploitation) . . . fr.		

MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POST., TELEGR., TELEF. EN LUCHTV. (VERVOLG).

TOTAL. — TOTAAL.	AANDUIDING DER BEHEEREN.	HOOFD- STUKKEN.
OPSOMMING		
738,590,265 »	Centrale diensten	A.
	Zeewezen	B.
	Posterijen.	C.
	Telegrafen en Telefonen	D.
	Centrale dienst voor drukwerken	E.
	Luchtvaart.	F.
738,590,265 »	TOTAAL VAN TABEL II (Ontvangsten van exploitatie).	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES, TÉLÉGRAPHES,
TÉLÉPHONES ET AÉRONAUTIQUE.

TABLEAU III. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag de kredieten per artikel.
A. — MARINE		
1	Matériel	54,049,625 »
2	Dragages et travaux à exécuter dans l'Escaut maritime pour l'amélioration du régime du fleuve	10,000,000 »
	TOTAL des dépenses extraordinaires de la Marine . . fr.
B. — POSTES		
3	Travaux et matériel	9,619,700 »
	TOTAL des dépenses extraordinaires des Postes . . fr.
C. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES		
4	Travaux et matériel. Crédits demandés pour l'entièreté des entreprises (y compris une somme de 2,150,000 francs pour des créances d'exercices antérieurs)	40,905,000 »
5	Premières tranches de crédit pour les entreprises suivantes :	
	<i>Locaux.</i>	
	a) Anvers. Achèvement des travaux d'agrandissement du bureau central téléphonique de la rue des Frères Cellites; chauffage central	1,000,000
	b) Bruxelles. Construction d'un bureau central téléphonique à Cureghem, y compris le chauffage central	1,000,000
	c) Charleroi. Acquisition d'immeubles pour l'agrandissement du bureau central téléphonique	1,500,000
	d) La Louvière : Construction d'un nouveau bureau central téléphonique.	500,000
	e) Liège : Bureau central téléphonique. Achèvement des travaux d'agrandissement	1,600,000

MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERIJEN, TELEGRAFEN,
TELEFONEN EN LUCHTVAART.

TABEL III. — BUITENGEWONE UITGAVEN

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
A. — ZEEWEZEN		
64,049,625 »	Materieel	1
	Baggerwerken in de Zee-Schelde tot de verbetering van het regiem van den stroom.	2
64,049,625 »	TOTAAL der buitengewone uitgaven van het Zeewezen.	
B. — POSTERIJEN		
9,619,700 »	Werken en materieel	3
9,619,700 »	TOTAAL der buitengewone uitgaven van Posterijen.	
C. — TELEGRAFEN EN TELEFONEN		
	Werken en materieel. Credieten aangevraagd voor het gezamenlijke van de aannemingen (met inbegrip eener som van 2,150,000 frank voor schuldvoordeningen van vorige dienstjaren).	4
	Eerste schijven van crediet voor de volgende aannemingen :	5
<i>Lokalen :</i>		
	a) Antwerpen. Voltooiing der vergrootingswerken van het telefoonmiddenkantoor der Celrebroedersstraat; centrale verwarming.	
	b) Brussel. Optrekken van een telefoonmiddenkantoor te Cureghem, met inbegrip der centrale verwarming.	
	c) Charleroi. Aankopen van gebouwen voor de vergroting van het telefoonkantoor.	
	d) La Louvière : Optrekken van een nieuw telefoonmiddenkantoor.	
	e) Luik : Telefoonmiddenkantoor. Voltooiing der vergrootingswerken.	

MIN. DES CHEM. DE FER, MAR., POST., TÉLÉGR., TÉLÉPH. ET AÉRONAUT. (SUITE).

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag de kredieten per artikel.
	<i>Travaux et Matériel.</i>	
	f) <i>Bruxelles</i> : Complètement de 8,000 à 10,000 lignes de l'équipement du bureau central téléphonique de Jette et extension de l'interurbain	3,000,000
	g) Canalisations, câbles et accessoires, poteaux métalliques, pavages, chevalets, réparation des toitures, etc. dans l'agglomération bruxelloise	5,000,000
	h) Idem, dans l'agglomération anversoise	2,000,000
	i) Idem, dans les provinces d'Anvers, de Limbourg et le nord du Brabant	1,500,000
	j) Idem, dans le sud du Brabant, le Hainaut et la province de Namur	3,000,000
	k) Idem, dans les provinces de Liège et de Luxembourg	5,000,000
	l) Idem, dans les deux Flandres	2,000,000
	m) Complètement de l'équipement du bureau central automatique de Liège	5,000,000
	n) Idem de Gand.	500,000
	o) Équipement des bureaux de provinces des Liège et de Luxembourg, y compris celui de l'Exposition	1,000,000
	p) Extension du nombre des abonnés estimée à 28,000. Dépense en matériel	16,000,000
	q) Câbles interurbains : Extension des stations de relais existantes. — Fourniture et pose de câbles : Anvers-Gand. — Charleroi-Namur. — Liège (section, bureau central et stations de relais de Liège). — Verviers-Francorchamps. — Liège-Comblain. — Namur-Liège.	20,000,000
	TOTAL des dépenses extraordinaires des Télégraphes et des Téléphones . . . fr.	69,600,000 »
	D. — AÉRONAUTIQUE	
	Travaux et matériel	10,500,000 »
	TOTAL des dépenses extraordinaires de l'Aéronautique. . . . fr.

MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POST, TELEGR., TELEF. EN LUCHTV. (VERVOLE).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
110,505,000 »	<p style="text-align: center;"><i>Werken en Materieel.</i></p> <p>f) <i>Brussel</i> : Bijkomende uitrusting van 8,000 tot 10,000 lijnen van het telefoonmiddenkantoor van Jette en uitbreiding van den tussensteedschen dienst.</p> <p>g) Leidingen, kabels en toebehooren, metalen palen, bestratingswerken, draadstellingen, herstellen van daken, enz. in de Brusselsche agglomeratie.</p> <p>h) Idem, in de Antwerpsehe agglomeratie.</p> <p>i) Id. in de provinciën Antwerpen, Limburg en het Noorden van Brabant.</p> <p>j) Idem, in het Zuiden van Brabant, Henegouwen en de provincie Namen.</p> <p>k) Idem, in de provinciën Luik en Luxemburg.</p> <p>l) Idem, in de beide Vlaanderen.</p> <p>m) Volledigen der uitrusting van het automatisch telefoonmiddenkantoor van Luik.</p> <p>n) Idem, van Gent.</p> <p>o) Uitrusting der kantoren der provinciën Luik en Luxemburg, met inbegrip van het kantoor der Tentoonstelling.</p> <p>p) Uitbreiding van het getal abonneuten, geraamd op 28,000. Uitgave voor materieel.</p> <p>q) Tussensteedsche kabels : Uitbreiding der bestaande posten voor telefoonrelais. — Levering en leggen van kabels : Antwerpen-Gent. — Charleroi-Namen. — Luik (sectie, middenkantoor en posten voor telefoonrelais van Luik). — Verviers-Francorchamps. — Luik-Comblain. — Namen-Luik.</p>	
110,505,000 »	TOTAAL der buitengewone uitgaven van Telegrafen en Telefonen.	
10,500,000 »	<p style="text-align: center;">D. — LUCHTVAART</p> <p>Werken en materieel</p>	
10,500,000 »	TOTAAL der buitengewone uitgaven van de Luchtvaart.	6

MIN. DES CHEM. DE FER, MAR., POSTES, TÉLÉGR., TÉLÉPH. ET AÉRONAUT.

CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES ADMINISTRATIONS	Montant des dépenses extraordinaires. — Bedrag der buitengewone uitgaven.
RÉCAPITULATION		
A.	Marine.	64,049,625 »
B.	Postes	9,619,700 »
C.	Télégraphes et Téléphones	110,505,000 »
D.	Aéronautique.	10,500,000 »
	TOTAL DU TABLEAU III (Dépenses extraordinaires). fr.

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 15 octobre 1928.

ALBERT

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes,
Télégraphes, Téléphones et Aéronautique,*

M. LIPPENS.

Le Ministre des Finances,

B^{on} M. HOUTART.

TABLEAU IV. — RECETTES EXTRAORDINAIRES.

Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article. — Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.
1	Remboursement de la valeur de travaux de premier établissement et de fournitures effectués pour compte de tiers	900,000 »
	TOTAL DU TABLEAU IV (Recettes extraordinaires des Télégraphes et Téléphones).

MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POST., TELEGR., TELEF. EN LUCHTV. (VERVOLG).

TOTAL. — TOTAAL.	AANDUIDING DER BEHEEREN.	HOOFD- STUKKEN.
194,674,325 »	OPSOMMING	
	Zeewezen	A.
	Posterijen	B.
	Telegrafen en Telefonen	C.
	Luchtvaart	D.
194,674,325 »	TOTAAL VAN TABEL III (Buitengewone uitgaven).	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden
aan Ons besluit van 15 October 1928.

ALBERT

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen,
Telegrafen, Telefonen en Luchtvaart,*
M. LIPPENS.

De Minister van Financien.

B^{de} M. HOUTART.

TABEL IV. — BUITENGEWONE ONTVANGSTEN.

TOTAL. — TOTAAL.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Artikelen.
900,000 »	TELEGRAFEN EN TELEFONEN	
	Terugbetaling van de waarde der werken van eersten aanleg en van leveringen voor rekening van derden gedaan.	1
900,000 »	TOTAAL VAN TABEL IV (Buitengewone ontvangsten van Telegrafen en Telefonen).	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES, TÉLÉGRAPHES,
TÉLÉPHONES ET AÉRONAUTIQUE, POUR L'EXERCICE 1929.

TABLEAU I. —

NUMÉRO des articles.	LITTERE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																																																																							
		A. — SERVICES CENTRAUX																																																																																																																																																																							
		Section 1. — Administration centrale.																																																																																																																																																																							
		Traitement du Ministre																																																																																																																																																																							
		<i>Secrétariat général. — Service des traductions.</i>																																																																																																																																																																							
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés, etc. :																																																																																																																																																																							
		<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="544 831 632 853">GRADES.</th> <th data-bbox="826 808 927 875">Traitement annuel.</th> <th data-bbox="986 808 1066 875">Nombre d'agents.</th> <th data-bbox="1182 831 1270 853">Dépenses.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secrétaire général</td> <td>80,000 à 90,000</td> <td align="center">1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Directeur général</td> <td>80,000 à 90,000</td> <td align="center">1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ingénieur en chef, directeur d'administration</td> <td>65,000 à 75,000</td> <td align="center">1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Directeur d'administration</td> <td>65,000 à 75,000</td> <td align="center">1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ingénieur en chef, inspecteur de direction</td> <td>48,000 à 65,000</td> <td align="center">1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Directeur</td> <td>50,000 à 68,000</td> <td align="center">4</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chef de service des traductions</td> <td>48,000 à 65,000</td> <td align="center">2</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sous-directeur</td> <td>50,000 à 68,000</td> <td align="center">5</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteur technique</td> <td>19,000 à 30,000</td> <td align="center">4</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chef de division</td> <td>50,000 à 48,000</td> <td align="center">12</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Conseiller juridique</td> <td>55,000 à 56,000</td> <td align="center">1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bibliothécaire de première classe</td> <td>55,000 à 56,000</td> <td align="center">1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau des traductions</td> <td>55,000 à 56,000</td> <td align="center">1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Secrétaire</td> <td>21,500 à 56,000</td> <td align="center">1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteur</td> <td>50,000 à 52,000</td> <td align="center">7</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Traducteur chef</td> <td>21,500 à 42,000</td> <td align="center">5</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Premier rédacteur</td> <td>21,500 à 56,000</td> <td align="center">12</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Comptable</td> <td>12,000 à 56,000</td> <td align="center">1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Traducteur</td> <td>12,000 à 55,000</td> <td align="center">5</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Rédacteur, commis, agréé, vérificateur</td> <td>9,500 à 26,000</td> <td align="center">23</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chef-expéditionnaire</td> <td>17,600 à 25,000</td> <td align="center">1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Expéditionnaire et dactylographe</td> <td>10,000 à 20,000</td> <td align="center">21</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chef-garde</td> <td>10,000 à 25,000</td> <td align="center">1</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td align="center">Total</td> <td align="center">114</td> <td align="right">4,495,200 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="3"><i>Fonctionnaires et agents en disponibilité par suppression d'emploi (d'office) :</i></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Directeur d'administration</td> <td>65,000 à 75,000</td> <td align="center">1</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Inspecteur de direction</td> <td>48,000 à 65,000</td> <td align="center">2</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Greffier</td> <td>48,000 à 65,000</td> <td align="center">1</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Chef de division</td> <td>50,000 à 48,000</td> <td align="center">1</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Chef de bureau</td> <td>50,000 à 48,000</td> <td align="center">1</td> </tr> <tr> <td></td> <td align="center">Total</td> <td align="center">6</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="3"><i>Fonctionnaires et agents en disponibilité à leur demande :</i></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Inspecteur de direction</td> <td>42,700</td> <td align="center">1</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Chef de division</td> <td>50,400 à 55,000</td> <td align="center">2</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Traducteur principal</td> <td>28,400</td> <td align="center">1</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Comptable</td> <td>19,500</td> <td align="center">1</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Commis principal</td> <td>19,500</td> <td align="center">1</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Expéditionnaire et dactylographe</td> <td>12,000 à 18,700</td> <td align="center">3</td> </tr> <tr> <td></td> <td align="center">Total</td> <td align="center">9</td> <td align="right">4,495,200 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td align="right">A REPORTER . . fr.</td> </tr> </tbody> </table>				GRADES.	Traitement annuel.	Nombre d'agents.	Dépenses.	Secrétaire général	80,000 à 90,000	1		Directeur général	80,000 à 90,000	1		Ingénieur en chef, directeur d'administration	65,000 à 75,000	1		Directeur d'administration	65,000 à 75,000	1		Ingénieur en chef, inspecteur de direction	48,000 à 65,000	1		Directeur	50,000 à 68,000	4		Chef de service des traductions	48,000 à 65,000	2		Sous-directeur	50,000 à 68,000	5		Inspecteur technique	19,000 à 30,000	4		Chef de division	50,000 à 48,000	12		Conseiller juridique	55,000 à 56,000	1		Bibliothécaire de première classe	55,000 à 56,000	1		Chef de bureau des traductions	55,000 à 56,000	1		Secrétaire	21,500 à 56,000	1		Inspecteur	50,000 à 52,000	7		Traducteur chef	21,500 à 42,000	5		Premier rédacteur	21,500 à 56,000	12		Comptable	12,000 à 56,000	1		Traducteur	12,000 à 55,000	5		Rédacteur, commis, agréé, vérificateur	9,500 à 26,000	23		Chef-expéditionnaire	17,600 à 25,000	1		Expéditionnaire et dactylographe	10,000 à 20,000	21		Chef-garde	10,000 à 25,000	1			Total	114	4,495,200 »		<i>Fonctionnaires et agents en disponibilité par suppression d'emploi (d'office) :</i>				Directeur d'administration	65,000 à 75,000	1		Inspecteur de direction	48,000 à 65,000	2		Greffier	48,000 à 65,000	1		Chef de division	50,000 à 48,000	1		Chef de bureau	50,000 à 48,000	1		Total	6			<i>Fonctionnaires et agents en disponibilité à leur demande :</i>				Inspecteur de direction	42,700	1		Chef de division	50,400 à 55,000	2		Traducteur principal	28,400	1		Comptable	19,500	1		Commis principal	19,500	1		Expéditionnaire et dactylographe	12,000 à 18,700	3		Total	9	4,495,200 »				A REPORTER . . fr.
GRADES.	Traitement annuel.	Nombre d'agents.	Dépenses.																																																																																																																																																																						
Secrétaire général	80,000 à 90,000	1																																																																																																																																																																							
Directeur général	80,000 à 90,000	1																																																																																																																																																																							
Ingénieur en chef, directeur d'administration	65,000 à 75,000	1																																																																																																																																																																							
Directeur d'administration	65,000 à 75,000	1																																																																																																																																																																							
Ingénieur en chef, inspecteur de direction	48,000 à 65,000	1																																																																																																																																																																							
Directeur	50,000 à 68,000	4																																																																																																																																																																							
Chef de service des traductions	48,000 à 65,000	2																																																																																																																																																																							
Sous-directeur	50,000 à 68,000	5																																																																																																																																																																							
Inspecteur technique	19,000 à 30,000	4																																																																																																																																																																							
Chef de division	50,000 à 48,000	12																																																																																																																																																																							
Conseiller juridique	55,000 à 56,000	1																																																																																																																																																																							
Bibliothécaire de première classe	55,000 à 56,000	1																																																																																																																																																																							
Chef de bureau des traductions	55,000 à 56,000	1																																																																																																																																																																							
Secrétaire	21,500 à 56,000	1																																																																																																																																																																							
Inspecteur	50,000 à 52,000	7																																																																																																																																																																							
Traducteur chef	21,500 à 42,000	5																																																																																																																																																																							
Premier rédacteur	21,500 à 56,000	12																																																																																																																																																																							
Comptable	12,000 à 56,000	1																																																																																																																																																																							
Traducteur	12,000 à 55,000	5																																																																																																																																																																							
Rédacteur, commis, agréé, vérificateur	9,500 à 26,000	23																																																																																																																																																																							
Chef-expéditionnaire	17,600 à 25,000	1																																																																																																																																																																							
Expéditionnaire et dactylographe	10,000 à 20,000	21																																																																																																																																																																							
Chef-garde	10,000 à 25,000	1																																																																																																																																																																							
	Total	114	4,495,200 »																																																																																																																																																																						
	<i>Fonctionnaires et agents en disponibilité par suppression d'emploi (d'office) :</i>																																																																																																																																																																								
	Directeur d'administration	65,000 à 75,000	1																																																																																																																																																																						
	Inspecteur de direction	48,000 à 65,000	2																																																																																																																																																																						
	Greffier	48,000 à 65,000	1																																																																																																																																																																						
	Chef de division	50,000 à 48,000	1																																																																																																																																																																						
	Chef de bureau	50,000 à 48,000	1																																																																																																																																																																						
	Total	6																																																																																																																																																																							
	<i>Fonctionnaires et agents en disponibilité à leur demande :</i>																																																																																																																																																																								
	Inspecteur de direction	42,700	1																																																																																																																																																																						
	Chef de division	50,400 à 55,000	2																																																																																																																																																																						
	Traducteur principal	28,400	1																																																																																																																																																																						
	Comptable	19,500	1																																																																																																																																																																						
	Commis principal	19,500	1																																																																																																																																																																						
	Expéditionnaire et dactylographe	12,000 à 18,700	3																																																																																																																																																																						
	Total	9	4,495,200 »																																																																																																																																																																						
			A REPORTER . . fr.																																																																																																																																																																						

DÉVELOPPEMENTS.

DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1929.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
100,000 »	100,000 »	»	»	
5,006,000 »	4,858,940 »	147,060 »	»	Art. 2. — Majoration due : 1 ^o au transfert d'agents de l'ancien Office de l'Electricité au Secrétariat général; 2 ^o à l'application de l'arrêté royal du 26 juillet 1928 supprimant les retenues de 3 et de 7 % sur les traitements et salaires (12 mois au lieu de 6 en 1928).
5,106,000 »	4,958,940 »	147,060 »	»	

MIN. DES CHEM. DE FER, MAR., POSTES, TÉLÉGR., TÉLÉPH. ET AÉRONAUT. (SUITE).

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			Report. . . . fr. 4,495,200
	b.	Indemnité de résidence.	10,800
	c.	Indemnités familiale et de naissance	90,000
	d.	Indemnités diverses, secours, coopération, etc.	410,000
		TOTAL. . . . fr.	5,006,000
		Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des huissiers, messagers, concierges, gens de service et agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, etc. :	
	a.	Services généraux :	
		17 agents au traitement annuel de 3,100 à 20,200 francs	} 372,600
		9 écoreuses au salaire de 9,50 à 13 francs par jour	
		1 chef-classeur en disponibilité.	
5		— 27	
	b.	Indemnité de résidence.	13,000
	c.	Indemnités familiale et de naissance	14,000
	d.	Id. diverses, secours, coopération, etc.	23,500
		Indemnités pour travail extraordinaire :	
4	a.	Fonctionnaires et employés fr.	10,000
	b.	Agents commissionnés, ouvriers, etc.	10,000
		Indemnités de déplacements :	
5	a.	Fonctionnaires et employés fr.	100,500
	b.	Agents commissionnés, ouvriers, etc.	2,000
		Matériel :	
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de diplômes pour décorations, etc. fr.	130,000
6	b.	Chauffage, éclairage, eau	120,000
	c.	Travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel et aux locaux occupés par le Secrétariat général, mobilier, loyers de locaux, menues dépenses.	110,000
		A REPORTER. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1929.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
5,106,000 »	4,958,940 »	147,060 »	»	
422,400 »	418,100 »	4,000 »	»	Art. 3. — Majoration due à l'application de l'arrêté royal du 26 juillet 1928 supprimant les retenues de 3 et de 7 % sur les traitements et salaires (12 mois au lieu de 6 en 1928).
20,000 »	23,000 »	»	3,000 »	Art. 4. — Crédit mis en rapport avec les besoins du service.
402,500 »	402,500 »	»	»	
360,000 »	300,000 »	60,000 »	»	Art. 6. — Hausse du prix des matières.
6,010,600 »	5,802,540 »	211,060 »	3,000 »	

MIN. DES CHEM. DE FER., MAR., POSTES, TÉLÉGR., TÉLÉPH. ET AÉRONAUT. (suite).

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																						
			REPORT. . . fr.																					
7	»	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1929 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année.																						
8	»	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant revision des pensions																						
9	»	Remboursement à la Caisse des veuves et orphelins des pertes subies sur les pensions acquises au 1 ^{er} janvier 1920 par application de la loi du 23 février 1920, prescrivant le paiement anticipatif des pensions																						
10	»	Subside à la Caisse des ouvriers du chemin de fer. { a) Pensions des ouvriers fr. 1,920	}																					
		{ b) Subventions diverses 254																						
11	»	Dépenses diverses et imprévues																						
		Section 2. — Service de la Propagande et du Tourisme.																						
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés, etc :																						
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">GRADES.</th> <th style="width: 20%;">Traitements annuels.</th> <th style="width: 10%;">Nombre d'agents.</th> <th style="width: 20%;">Dépenses</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur de direction</td> <td>48,000 à 63,000</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td rowspan="4" style="vertical-align: middle;">193,450</td> </tr> <tr> <td>Premier rédacteur</td> <td>21,500 à 50,000</td> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td>Rédacteur</td> <td>12,000 à 26,000</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td>Dactylographe</td> <td>10,000 à 20,000</td> <td style="text-align: center;">19</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL.</td> <td></td> <td style="text-align: center;">7</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses	Inspecteur de direction	48,000 à 63,000	1	193,450	Premier rédacteur	21,500 à 50,000	1	Rédacteur	12,000 à 26,000	5	Dactylographe	10,000 à 20,000	19	TOTAL.		7		
GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses																					
Inspecteur de direction	48,000 à 63,000	1	193,450																					
Premier rédacteur	21,500 à 50,000	1																						
Rédacteur	12,000 à 26,000	5																						
Dactylographe	10,000 à 20,000	19																						
TOTAL.		7																						
12	b.	Indemnités familiale et de naissance fr.	5,000																					
	c.	Indemnités diverses ; secours, coopération, etc.	2,500																					
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des huissiers, messagers, concierges, etc. :																						
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">GRADES.</th> <th style="width: 20%;">Traitements annuels.</th> <th style="width: 10%;">Nombre d'agents</th> <th style="width: 20%;">Dépenses.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Messageur</td> <td>9,000 à 18,000</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td rowspan="2" style="vertical-align: middle;">24,000</td> </tr> <tr> <td>Ecureuse</td> <td>fr. 9.50 par jour.</td> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL.</td> <td></td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents	Dépenses.	Messageur	9,000 à 18,000	2	24,000	Ecureuse	fr. 9.50 par jour.	1	TOTAL.		5								
GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents	Dépenses.																					
Messageur	9,000 à 18,000	2	24,000																					
Ecureuse	fr. 9.50 par jour.	1																						
TOTAL.		5																						
13			A REPORTER. . . fr. 24,000																					
			A REPORTER. . . fr.																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1929	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1928	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6,010,600 »	5,802,540 »	211,060 »	3,000 »	
768,000 »	813,000 »	»	45,000 »	Art. 7. — Réduction résultant de la diminution du nombre des pensionnés.
20,000 »	22,500 »	27,500 »	»	Art. 8. — Supplément de dépenses résultant de l'augmentation du taux des pensions par suite des relèvements généraux.
2,000 »	1,000 »	1,000 »	»	Art. 9. — Augmentation du taux des pensions par suite des relèvements généraux.
2,174 »	1,500 »	674 »	»	Art. 10. — Augmentation résultant de la péréquation des pensions.
2,000 »	2,000 »	»	»	
200,950 »	196,370 »	4,380 »	»	Art. 12. — Majoration due à l'application de l'arrêté royal du 26 juillet 1928 supprimant les retenues de 3 et de 7 % sur les traitements et salaires (12 mois au lieu de 6 en 1928).
29,100 »	36,600 »	»	7,500 »	Art. 13. — Crédit mis en rapport avec les besoins du service.
7,064,824 »	6,875,710 »	244,614 »	85,500 »	

MIN. DES CHEM. DE FER, MAR., POSTES, TÉLÉGR., TÉLÉPH. ET AÉRONAUT. (SUITE).

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA les dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	
			REPORT. . . . fr.
			REPORT. . . . fr. 24,000
	b.	Indemnité de résidence	1,500
	c.	Indemnités familiale et de naissance	1,200
	d.	Indemnités diverses; secours, coopération, etc.	400
	e.	Indemnité compensatrice	2,000
			TOTAL. . . . fr. 29,100
		Indemnités pour travail extraordinaire :	
14	a.	Fonctionnaires et employés fr.	1,700
	b.	Personnel ouvrier	300
		Frais de déplacements :	
15	»	Fonctionnaires et employés	
16	»	Matériel, fournitures de bureau, imprimés pour le service, chauffage, éclairage, mobilier, loyer de locaux, etc.	
17	»	Publicité commerciale	
Section 3. — Comité supérieur de contrôle.			
I. — Services généraux.			
a.		Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :	
		GRADES.	Traitements annuels.
			Nombre d'agents.
			Dépenses.
		Directeur d'administration	1
		1° Service de surveillance :	
		Commissaire de surveillance principal	1
		Commissaire de surveillance	11
		Sous-commissaire de surveillance	14
		A REPORTER.	27
			A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1929.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
7,064,824 »	6,875,710 »	244,614 »	55,500 »	
2,000 »	2,000 »	»	»	
10,000 »	10,000 »	»	»	
21,000 »	21,000 »	»	»	
25,000 »	25,000 »	»	»	
7,122,824 »	6,933,710 »	244,614 »	55,500 »	

MIN. DES CHEM. DE FER, MAR., POSTES, TÉLÉGR., TÉLÉPH. ET AÉRONAUT. (SUITE).

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.
		REPORT.		27	
		<i>2° Service de contrôle de travaux :</i>			
		Inspecteur de travaux	30,000 à 32,000	1	1,219,000
		Contrôleur de travaux	21,500 à 42,000	5	
		Contrôleur adjoint de travaux	12,000 à 30,000	2	
		Agent de contrôle de travaux	10,000 à 25,000	1	
		<i>5° Services administratifs :</i>			
		Sous-directeur	39,000 à 36,000	1	
		Chef de bureau-chef de division	30,000 à 48,000	1	
		Premier rédacteur	21,500 à 36,000	2	
		Rédacteur	12,000 à 26,000	1	
		Commis	10,000 à 25,000	2	
		Dactylographe	10,000 à 20,000	4	
		TOTAL.		43	
	b.	Indemnité de résidence fr.			3,250
	c.	Indemnités familiale et de naissance			20,500
	d.	Jetons de présence des membres, indemnité du magistrat-président, des secrétaires et des experts, coopération, secours, etc.			59,850
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des huissiers, nettoyeurs, écoreuses, etc. :			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.
		Huissier	A. 9,000 à 18,500	2	56,050
		Nettoyeur	J. 50.50 + 0.15 à 46	2	
		Concierge-écoreuse	J. 6.10	1	
		Écoreuse	J. 6.20	1	
		TOTAL.		6	
	b.	Indemnité de résidence fr.			2,300
	c.	Indemnités familiale et de naissance			11,890
	d.	Supplément local, secours, etc.			2,900
	e.	Indemnité de vie chère des écoreuses			3,600
		A REPORTER. . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1929.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	7,122,824 »	6,933,710 »	241,614 »	55,500 »	
	4,304,600 »	4,246,350 »	58,250 »	»	<p>Art. 18. — Augmentation :</p> <p>1° Application de l'arrêté royal du 26 juillet 1928 supprimant les retenues de 3 et de 7 % sur les traitements et salaires (12 mois au lieu de 6 en 1928) fr. 23,450</p> <p>2° Promotions régulières 47,155</p> <p style="text-align: right;">70,605</p> <p>Diminution :</p> <p>1° Suppression d'un emploi fr. 41,155</p> <p>2° Diminution des indemnités familiales et de naissance 1,200</p> <p style="text-align: right;">12,355</p> <p style="text-align: right;">Reste en plus fr. 58,250</p>
	76,740 »	75,800 »	940 »	»	<p>Art. 19. — Augmentation résultant :</p> <p>1° De l'octroi de promotions régulières fr. 500</p> <p>2° De l'application de l'arrêté royal du 26 juillet 1928 supprimant les retenues de 3 et de 7 % sur les traitements et salaires (12 mois au lieu de 6 en 1928) 440</p> <p style="text-align: right;">TOTAL fr. 940</p>
	8,504,164 »	8,255,860 »	303,804 »	55,500 »	

MIN. DES CHEM DE FER, MAR., POSTES, TÉLÉGR., TÉLÉPH. ET AÉRONAUT (SUITE).

N° des articles.	LITTEA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																										
				REPORT.	fr.																																							
		Indemnités pour travail extraordinaire :																																										
20	a.	Fonctionnaires et employés	fr.	1,500																																								
	b.	Huissiers, gens de service, etc.		1,000																																								
		Frais de déplacements :																																										
21	a.	Membres et experts du comité	fr.	19,100																																								
	b.	Fonctionnaires et agents		122,500																																								
		Matériel :																																										
22	a.	Fournitures de bureau, impressions, reliures, achat de livres, etc.	fr.	18,500																																								
	b.	Chauffage, éclairage, loyer de locaux, mobilier, menues dépenses, etc.		63,000																																								
23	»	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1929 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année																																										
24	»	Exécution de la loi du 3 juin 1920, portant revision des pensions																																										
		II. — <i>Service de recherche des auteurs de vols au chemin de fer</i> (1).																																										
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :																																										
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">GRADES.</th> <th style="width: 15%;">Traitements annuels.</th> <th style="width: 10%;">Nombre d'agents.</th> <th style="width: 25%;">Dépenses.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><i>1^o Service de surveillance :</i></td> </tr> <tr> <td>Commissaire de surveillance</td> <td>21,500 à 42,000</td> <td>4</td> <td rowspan="3" style="vertical-align: middle;">544,150</td> </tr> <tr> <td>Sous-commissaire de surveillance</td> <td>12,000 à 30,000</td> <td>14</td> </tr> <tr> <td>Agent spécial de surveillance</td> <td>10,000 à 25,000</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><i>2^o Services administratifs :</i></td> </tr> <tr> <td>Premier rédacteur</td> <td>21,500 à 50,000</td> <td>1</td> <td rowspan="4" style="vertical-align: middle;">544,150</td> </tr> <tr> <td>Rédacteur</td> <td>12,000 à 26,000</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Commis.</td> <td>10,000 à 25,000</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Dactylographe.</td> <td>10,000 à 20,000</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">TOTAL</td> <td>26</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.	<i>1^o Service de surveillance :</i>				Commissaire de surveillance	21,500 à 42,000	4	544,150	Sous-commissaire de surveillance	12,000 à 30,000	14	Agent spécial de surveillance	10,000 à 25,000	2	<i>2^o Services administratifs :</i>				Premier rédacteur	21,500 à 50,000	1	544,150	Rédacteur	12,000 à 26,000	1	Commis.	10,000 à 25,000	5	Dactylographe.	10,000 à 20,000	1		TOTAL	26	
GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.																																									
<i>1^o Service de surveillance :</i>																																												
Commissaire de surveillance	21,500 à 42,000	4	544,150																																									
Sous-commissaire de surveillance	12,000 à 30,000	14																																										
Agent spécial de surveillance	10,000 à 25,000	2																																										
<i>2^o Services administratifs :</i>																																												
Premier rédacteur	21,500 à 50,000	1	544,150																																									
Rédacteur	12,000 à 26,000	1																																										
Commis.	10,000 à 25,000	5																																										
Dactylographe.	10,000 à 20,000	1																																										
	TOTAL	26																																										
25	b.	Indemnité de résidence	fr.	3,000																																								
	c.	Indemnités familiale et de naissance		11,900																																								
	d.	Indemnités diverses, secours, etc.		2,000																																								
26	»	Indemnités pour travail extraordinaire																																										
27	»	Frais de déplacements																																										
				A REPORTER.	fr.																																							

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1929	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,504,164 »	8,255,860 »	308,804 »	55,500 »	
2,500 »	2,500 »	»	»	
141,600 »	145,400 »	»	3,800 »	Art. 21. — Crédit ramené au niveau des besoins présumés pour 1929.
81,500 »	82,500 »	»	1,000 »	Art. 22. — Idem.
40,000 »	40,000 »	»	»	
2,500 »	2,500 »	»	»	
				(1) Les dépenses relatives à ce service sont entièrement à la charge de la Société nationale des Chemins de fer Belges (art. 25, 26 et 27) fr 622,450
561,050 »	555,400 »	5,650 »	»	Art. 25. — Augmentation : 1° Promotions régulières fr. 10,545 2° Application de l'arrêté royal du 26 juillet 1928 supprimant les retenues de 3 et de 7 % sur les traitements et salaires (12 mois au lieu de 6 en 1928) 8,850 <u>19,395</u>
				Diminution : 1° Suppression d'un emploi fr. 14,155 2° Suppression de l'indemnité de résidence à 2 agents 1,500 3° Réduction des indemnités familiales et de naissance 1,090 <u>13,745</u>
				Reste en plus fr. <u>5,650</u>
500 »	500 »	»	»	
60,600 »	60,600 »	»	»	
9,394,414 »	9,145,260 »	309,454 »	60,300 »	

MIN. DES CHEM. DE FER, MAR., POSTES, TÉLÉGR., TÉLÉPH. ET AÉRONAUT. (SUITE).

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
		Section 4 de 1928 (pour mémoire).	
(1)	»	Office de l'Électricité (pour mémoire)	
		Section 4. — Dépenses générales.	
28	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, ainsi qu'à des ouvriers commissionnés, à leurs femmes, veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse, ou à d'anciens fonctionnaires et employés qui n'ont pas droit à une pension par application de l'article 50 de la loi du 21 juillet 1844 sur les pensions civiles.	
29	»	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées ci-dessus.	
		Délégations, commissions, comités, conseils, jurys, etc. Jetons de présence, frais de parcours, indemnités :	
50	a.	Délégation à la Société des Installations maritimes de Bruxelles fr.	2,000
	b.	Comité consultatif de contentieux administratif et d'administration générale. — Indemnités. — Abonnements au chemins de fer, etc.	37,000
	c.	Conseil d'appel	5,000
		(Les magistrats qui font partie du Comité consultatif de contentieux administratif et d'administration générale et du Conseil d'appel toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres et jouiront des mêmes avantages. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc. qui ressortissent au Département.)	
31	»	Cours de langue française, de langue flamande et de langue allemande aux agents de l'administration : rémunération des directeurs, professeurs, etc., achat de livres, location de locaux, dépenses diverses relatives à ces cours.	
32	»	Honoraires des avocats; abonnements téléphoniques, etc.	
33	»	Commission centrale d'examen	
34	»	Bibliothèque centrale : achat de livres, publications, impressions, reliures, etc.	
35	»	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer	
36	»	Affiliation à l'Union internationale des tramways, des chemins de fer d'intérêt local et des transports publics automobiles.	
37	»	Affiliation au Comité national belge de l'organisation scientifique	
58	a.	Indemnité allouée à la Société nationale des chemins de fer belges, en compensation des réductions de tarifs de transport accordées, à la demande de l'État, aux familles nombreuses luxembourgeoises voyageant en Belgique	
	b.	Indemnité allouée à la Société Nationale des Chemins de fer belges, en compensation des réductions de tarifs de transport, accordées, à la demande de l'État, aux familles nombreuses belges	
(2)	»	Paiement de l'indemnité mobile de vie chère afférente au mois de juin 1924 aux agents qui en ont été privés sans compensation (pour mémoire)	
		TOTAL des dépenses des Services centraux.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1929	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1928	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
9,394,414 »	9,145,260 »	309,454 »	60,300 »	
»	5,026,512 »	»	5,026,512 »	(1) Les articles 27 à 44 du Budget de 1928 sont supprimés par suite du transfert de l'Office de l'Électricité au département des Travaux publics.
273,300 »	248,800 »	25,000 »	»	Art. 28. — Majoration résultant du fait que certains secours tenant lieu de pensions subiront les effets de la péréquation des pensions
15,000 »	12,000 »	3,000 »	»	Art. 29. — Idem.
44,000 »	47,000 »	»	3,000 »	Art. 30. — Suppression de l'allocation relative au Comité des mesures de sécurité pour le transport d'énergie électrique.
118,000 »	105,000 »	13,000 »	»	Art. 31. — Majoration résultant du relèvement de la rémunération des professeurs.
105,000 »	70,000 »	35,000 »	»	Art. 32. — Majoration résultant du relèvement des honoraires des avocats.
27,000 »	18,000 »	9,000 »	»	Art. 33. — Majoration résultant de la reprise du recrutement.
33,000 »	33,000 »	»	»	
5,000 »	15,000 »	»	10,000 »	Art. 35. — Suppression du crédit prévu en 1928 pour couvrir les frais résultant de l'organisation du banquet de l'Association internationale du Congrès du Chemin de fer.
1,500 »	1,500 »	»	»	
1,000 »	1,000 »	»	»	
100,000 »	100,000 »	»	»	
10,000,000 »	»	10,000,000 »	»	Art. 38b (nouveau). — Le libellé de l'article indique la destination du crédit.
»	36,690 »	»	36,690 »	(2) Art. 55 ^{bis} de 1928. — Cette dépense disparaît en 1929.
20,119,714 »	14,861,762 »	10,394,454 »	5,136,502 »	
AUGMENTATION. . . fr.		5,237,952 »		

MIN. DES CHEM. DE FER, MAR., POSTES, TÉLÉGR., TÉLÉPH. ET AÉRONAUT. (suite).

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
B. — MARINE							
Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires, employés et personnel marin. — Conseils. — Commissions et jurys :							
a.	Direction centrale du service.						
b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la rive gauche de l'Escaut.						
c.	Police maritime, hydrographie, dragages, école de navigation, constructions et réparations maritimes, pilotage, phares et fanaux, sauvetage et remorque, inspection maritime.						
d.	Personnel instructeur et enseignant de l'école des mousses, personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord. Office de la pêche maritime.						
GRADES.		Traitements annuels.	Nombre d'agents.				Dépenses par littéra.
			litt. a	litt. b	litt. c	litt. d	
Directeur général	80,000 à 90,000	1	»	»	»	»	
Inspecteur général.	63,000 à 80,000	1	»	»	»	»	
Directeur d'administration	63,000 à 73,000	1	»	»	»	»	
Directeur	50,000 à 68,000	2	»	»	»	»	
Directeur de service	48,000 à 63,000	1	1	»	»	»	
Sous-directeur	30,000 à 36,000	3	»	»	»	»	
Conseiller juridique	33,000 à 36,000	1	»	»	»	»	
Inspecteur	30,000 à 32,000	1	»	2	»	»	
Chef de bureau. — Chef de division.	30,000 à 48,000	3	»	»	»	»	
Chef de bureau. — Chef de bureau principal	30,000 à 32,000	1	1	3	»	»	
Hydrographe principal	24,000 à 63,000	»	»	1	»	»	
Hydrographe adjoint	15,000 à 31,000	»	»	2	»	»	
Premier rédacteur.	21,500 à 36,000	7	1	3	2	»	
Rédacteur	12,000 à 26,000	34	5	37	1	»	
Dessinateur							1
Commis	10,000 à 25,000	1	»	2	»	»	
Dactylographe	10,000 à 20,000	4	1	4	1	»	
Commissaire maritime.	19,500 à 32,000	»	»	10	»	»	
Receveur des droits maritimes	13,500 à 42,000	»	»	4	»	»	
Receveur de passage d'eau	13,500 à 21,500	»	2	»	»	»	
Receveur auxiliaire	12,300 à 16,400	»	3	»	»	»	
			62	16	71	4	

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1929,	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
20,608,590 »	20,515,150 »	93,440 »	»	<p>Art. 39. — Augmentation due :</p> <p>1^o A l'application de l'arrêté royal du 26 juillet 1928 supprimant les retenues de 3 et de 7 % sur les traitements et salaires (12 mois au lieu de 6 en 1928) fr. 284,740</p> <p>2^o A l'octroi d'une indemnité d'habillement aux officiers des paquebots et du Ziania 25,200</p> <p>3^o A l'octroi de vivres en nature (augmentation des prix), 15,000</p> <p style="text-align: right;">324,940</p> <p>Diminution :</p> <p>Réduction des effectifs. 231,500</p> <p style="text-align: right;">Reste en plus. fr. 93,440</p>
20,608,590 »	20,515,150 »	93,440 »	»	

MIN. DES CHEM. DE FER, MAR., POSTES, TÉLÉGR., TÉLÉPH., ET AÉRONAUT. (SUITE).

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
		TRAITEMENTS annuels.	Nombre d'agents.				Dépenses par littéra.	
			litt. a	litt. b	litt. c	litt. d		
		REPORT. . . . fr.						
		<i>Personnel technique.</i>	REPORT. . .	65	249	285	58	17,835,300
		Ingénieur en chef, directeur de service . . .	56,000 à 70,000	»	»	3	»	
		Ingénieur principal . . .	24,000 à 65,000	»	»	5	»	
		Ingénieur . . .						
		Inspecteur maritime . . .	27,000 à 39,000	»	»	4	»	
		Conducteur-mécanicien . . .	27,000 à 53,000	»	»	1	»	
		Conducteur-charpentier . . .	19,500 à 50,000	»	»	2	»	
		Mécanicien-chef . . .	19,500 à 50,000	»	14	1	2	
		Mécanicien . . .	11,000 à 15,000	»	»	1	»	
		Machiniste (Service de la Côte) . . .	15,700 à 18,900	»	17	19	2	
		Machiniste et machiniste-adjoint (Service d'Anvers) . . .	12,900 à 18,900	»	16	15	»	
		Machiniste-adjoint et contremaître-chauffeur (Service de la Côte) . . .	12,900 à 15,000	»	45	37	6	
		Chauffeur (Anvers) . . .	10,800 à 14,500	»	18	15	»	
		Chauffeur (Service de la Côte) . . .	10,800 à 14,500	»	156	56	8	
		TOTAL. . .		65	495	456	56	
e.		Personnel devenu disponible par suppression d'emploi . . .						233,290
f.		Part de la Marine dans les traitements et indemnités à allouer aux agents des télégraphes chargés de desservir les postes de télégraphie sans fil à bord des navires de l'Etat . . .						225,000
g.		Indemnités d'embarquement, vivres en nature . . .						1,152,000
h.		Indemnités pour position exceptionnelle, intérim, compensation, etc. . .						248,000
i.		Indemnité de résidence . . .						12,000
j.		Indemnités familiale et de naissance . . .						873,000
k.		Disponibilités illimitées. . .						30,000
		TOTAL. . fr.						20,608,590
		A REPORTER. . . fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1929.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
20,608,590 »	20,515,150 »	93,440 »	»	
20,608,590 »	20,515,150 »	93,440 »	»	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

	CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1929.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	20,608,590 »	20,515,150 »	93,440 »	»	
	5,240,510 »	5,258,685 »	»	18,175 »	Art. 40. — Diminution : Réduction des effectifs fr. 62,800 Augmentation : 1 ^o Majoration des salaires des gardiens . . . fr. 37,000 2 ^o Application de l'arrêté royal du 26 juillet 1928 supprimant les retenues de 3 et de 7 % sur les trai- tements et salaires (12 mois au lieu de 6 en 1928) . . . 7,625 <div style="text-align: right;"><u>44,625</u></div> Reste comme diminution fr. <u>18,175</u>
	25,849,100 »	25,773,835 »	93,440 »	18,175 »	

MIN. DES CHEM. DE FER. MAR., POSTES, TÉLÉGR., TÉLÉPH. ET AÉRONAUT. (SUITE).

NUMÉRO des articles	LITTE. des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités du personnel pilote :			
	a.	Traitements :			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.
41		Patrons-canotier de Flessingue et de Terneuzen	13,500 à 21,500	6	} 3,613,800
		Pilote-auxiliaire	12,900 à 18,900	22	
		Elève-pilote et matelot.	10,800 à 13,000	103	
		Matelot-canotier de Flessingue et de Terneuzen.	10,800 à 14,500	21	
		TOTAL		152	
	b.	Indemnités, position exceptionnelle, frais de mer, etc.			320,000
	c.	Indemnités familiale et de naissance			869,000
	d.	Disponibilités pour maladie			520,000
		TOTAL. fr.			5,322,800
		Indemnités pour travail extraordinaire :			
42	a.	Fonctionnaires, employés et personnel marin. fr.			20,000
	b.	Ouvriers			6,000
	c.	Personnel pilote			12,000
		Frais de route, de séjour, jetons de présence, etc. :			
43	a.	Fonctionnaires, employés, personnel marin, membres et collaborateurs des jurys, commissions techniques, conseil supérieur de la marine, etc. fr.			224,500
	b.	Ouvriers			2,500
	c.	Personnel pilote			463,000
		Remises, commissions, primes :			
	a.	Remises aux pilotes, etc. :			
		GRADES.	Nombre d'agents	Rétribution.	Dépenses.
44		Patron-pilote.	12	} Rétribués au moyen d'un tantième pour cent sur la perception des droits.	} 16,173,120
		Pilote	269		
		Pilote-auxiliaire d'Anvers et de Wintham	5		
		TOTAL.	286		
	b.	Exercices, permanences, primes de sauvetage, droits de présence, primes d'arrestations, etc.			500,000
		A REPORTER. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1929.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION	DIMINUTION	
25,849,100 »	25,773,835 »	93,440 »	18,175 »	
5,322,800 »	5,269,300 »	53,500 »	»	Art. 41. — Augmentation résultant en ordre principal de l'application de l'arrêté royal du 26 juillet 1928 supprimant les retenues de 3 et de 7% sur les traitements et salaires (12 mois au lieu de 6 en 1928).
38,000 »	38,000 »	»	»	
690,000 »	690,000 »	»	»	
16,673,120 »	16,594,770 »	78,350 »	»	Art. 44. — Augmentation due : 1° A la progression du trafic maritime . . . fr. 300,000 2° A l'application de l'arrêté royal du 26 juillet 1928 supprimant les retenues de 3 et de 7% sur les traitements et salaires (12 mois au lieu de 6 en 1928) 328,350 <u>628,350</u>
				Diminution : 22 pilotes, transférés de Flessingue à Ostende seront payés en francs au lieu de florins au taux conventionnel 550,000
48,573,020 »	48,365,905 »	225,290 »	18,175 »	Reste comme augmentation fr. <u>78,350</u>

MIN. DES CHEM. DE FER, MAR., POSTES, TÉLÉGR., TÉLÉPH. ET AÉRONAUT. (SUITE).

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES	
			REPORT. . . . fr.
		Subsides pour l'éducation pratique et théorique des marins. — Surveillance de la pêche :	
45	a.	Subsides aux écoles professionnelles de marine	fr. 1,930,000
	b.	Encouragements aux associations, publications, congrès maritimes, aux sociétés nautiques, etc. Récompenses pour actes d'humanité	16,000
	c.	Frais de surveillance de la grande pêche et de participation à la police internationale des pêcheries dans la mer du Nord. Ecole des mousses	541,500
		Traction et matériel. — Indemnités et secours à des victimes d'accidents et à leurs ayants-droit :	
46	a.	Combustibles, huiles, graisses	fr. 14,247,560
	b.	Autres matières, matériel, travaux d'entretien et de réparations, renouvellements, locations, loyer, mobilier, prestations diverses effectuées par d'autres administrations pour compte de la marine, etc.	9,533,163
	c.	Acquisition d'un nouveau paquebot pour la ligne Ostende-Douvres, de 2 bateaux-pilotes à vapeur et d'un remorqueur	3,132,375
	d.	Quote-part de la Belgique : 1° dans les frais annuels d'entretien du phare du Cap Spartel; 2° dans les frais de surveillance des glaces dans l'Atlantique Nord	232,500
	e.	Pertes et avaries, indemnités et secours à des victimes d'accidents et à leurs ayants-droit	237,250
	f.	Fournitures de bureau, impressions, annonces, frais divers des écoles de navigation	236,750
	g.	Remorquage gratuit	2,500,000
	h.	Licences, enregistrement, immatriculation de bateaux, écoles de batellerie, etc.	15,000
		Subside à la Caisse des ouvriers du chemin de fer :	
47	a.	Pension des ouvriers	fr. 350,000
	b.	Subvention pour contribuer aux charges diverses de l'institution	9,294
	c.	Secours à d'anciens ouvriers ou à leurs familles se trouvant dans une situation nécessitante	500
	d.	Majoration des pensions en exécution de la loi du 3 juin 1920	15,000
	e.	Remboursement à la Caisse des veuves et orphelins du Département des chemins de fer, etc., des compléments de pensions payés par elle à des ayants-droit d'agents commissionnés comptant des services d'ouvrier	14,000
	f.	Remboursement à la Caisse des pilotes et autres agents de la marine de compléments de pensions payés par cette caisse	14,500
		Exécution des lois d'assurances du 10 décembre 1924 et du 10 mars 1925 :	
48	a.	Ouvriers	fr. 1,000
	b.	Ecureuses	1,000
	c.	Sauveteurs : { 1° Contributions légales 1,000 { 2° Contributions complémentaires 35,000	
			A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1929.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1928.	DIFFÉRENCES		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
48,573,020 »	48,365,905 »	223,290 »	18,175 »	
2,510,800 »	2,682,180 »	»	171,680 »	Art. 45. -- Diminution : Combustibles et travaux fr. 202,680 Augmentation : 1° Encouragements (littéra b nouveau) . . . fr. 16,000 2° Vivres en nature (augmentation des prix) . . . 15,000 31,000 Reste comme diminution. fr. <u>171,680</u>
30,186,600 »	28,980,000 »	1,206,600 »	»	Art. 46. — Augmentation : 1° Différence sur valeur de remplacement d'un second paquebot. fr. 306,500 2° Radoub de la rampe flottante à Anvers 850,000 3° Elément de réserve pour ponton flottant. 1,000,000 4° 2 nouveaux bateaux-pilotes à vapeur (valeur de remplacement) 320,000 5° Nouveau remorqueur (idem) 299,875 6° Remorquage gratuit (extension du trafic) 120,000 7° Matières diverses et travaux 216,225 8° Masse d'habillement du personnel subalterne 50,000 fr. 3,162,600 Diminution : Briquettes et combustibles divers fr. 1,956,000 Reste comme augmentation. fr. <u>1,206,600</u>
493,294 »	316,094 »	87,200 »	»	Art. 47. — Augmentation résultant de la péréquation des pensions.
38,000 »	58,000 »	»	20,000 »	Art. 48. — Diminution des rentes à constituer en 1929.
81,711,414 »	80,402,179 »	1,519,090 »	209,855 »	

MIN. DES CHEM. DE FER MAR , POSTES, TELÉGR., TÉLÉPH. ET AÉRONAUT. (SUITE).

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		Exécution des obligations incombant à l'Administration de la Marine en vertu de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail :
49	a.	Allocations faites en capital (art. 7 de la loi) fr. 15,000
	b.	Allocations journalières ou annuelles faites en vertu de l'article 4 de la loi, à d'anciens agents qui ont cessé de faire partie du personnel de l'Administration de la Marine 3,000
	c.	Frais de traitement occasionnés par les victimes d'accidents de travail pendant les six premiers mois (art. 5 de la loi) 2,000
	d.	Constitution des capitaux des rentes (art. 6 et 14 de la loi) 15,000
50	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
51	»	Restitution des droits de pilotage indûment perçus par l'Administration de la Marine
52	»	Déficits de comptes
		Charges financières :
55	a.	Intérêts fr. 1,605,335
	b.	Amortissement 322,675
	c.	Intérêts des sommes allouées au personnel en 1921, 1922 et 1923 pour la vie chère 368,290
54	»	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1929 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année.
55	»	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant revision des pensions.
56	»	Remboursement aux caisses de pensions des pertes résultant pour lesdites caisses de l'application de la loi du 25 février 1920 relative au paiement anticipatif des pensions
		Part d'intervention dans les dépenses des Services centraux :
57	a.	Administration centrale fr. 1,035,913
	b.	Service de la propagande et du tourisme 57,610
	c.	Comité supérieur de contrôle 107,214
58	»	Renflouement ou destruction de bateaux sombrés dans l'Escaut maritime et réparations d'avaries occasionnées aux ouvrages. Travaux exécutés pour compte de tiers
(1)	»	Subside au Conseil supérieur du Tourisme (<i>pour mémoire</i>)
(2)	»	Paiement de l'indemnité mobile de vie chère afférente au mois de juin 1924 aux agents qui en ont été privés sans compensation (<i>pour mémoire</i>).
		TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION DE LA MARINE. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1929.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
81,714,414 »	80,402,179 »	1,312,235 »	209,835 »	
35,000 »	35,000 »	»	»	
1,000 »	1,000 »	»	»	
5,000 »	5,000 »	»	»	
3,000 »	3,000 »	»	»	
2,296,300 »	2,280,100 »	16,200 »	»	Art. 53. — Augmentation par suite de l'engagement de nouveaux capitaux.
5,780,000 »	6,132,000 »	»	352,000 »	Art. 54. — Diminution du nombre de pensionnés.
540,000 »	515,000 »	25,000 »	»	Art. 55. — Ajustement du crédit ensuite de la péréquation des pensions.
30,000 »	5,000 »	25,000 »	»	Art. 56. — Ajustement du crédit ensuite de la péréquation des pensions.
1,200,737 »	1,189,347 25	11,389 75	»	Art. 57. — Crédit mis en rapport avec les besoins des Services centraux.
2,000,000 »	2,000,000 »	»	»	
»	4,000 »	»	4,000 »	(1) Art. 62 ^{bis} de 1928. — Ce crédit disparaît en 1929.
»	225,000 »	»	225,000 »	(2) Art. 75 ^{bis} de 1928. — Ce crédit disparaît en 1929.
93,602,431 »	92,796,626 25	1,396,679 75	790,835 »	
AUGMENTATION. . . fr.		805,824 75		

MIN. DES CHEM. DE FER, MAR., POSTES, TÉLÉGR., TÉLÉPH. ET AÉRONAUT. (SUITE).

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.				
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.		Dépenses par litera.
				Litt. a	Litt. b	
		C. — POSTES				
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés : Direction centrale et services régionaux.				
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux ambulants et service du timbre.				
		Directeur général	80,000 à 90,000	1	»	
		Inspecteur général	65,000 à 80,000	1	»	
		Directeur d'administration	65,000 à 75,000	4	»	
		Directeur adjoint	48,000 à 65,000	4	»	
		Directeur régional	48,000 à 65,000	9	»	
		Directeur adjoint technique	52,000 à 65,000	1	»	
		Inspecteur	50,000 à 52,000	27	»	
		Chef de bureau-Chef de division	50,000 à 52,000	52	»	
		Architecte	21,000 à 37,000	5	»	
		Chef de bureau-Chef de bureau principal (direc- tions régionales)	50,000 à 52,000	9	»	
		Chef de bureau-Chef de bureau principal (bu- reaux de perceptions et service du Timbre)	50,000 à 48,000	»	27	Litt. a . . . 45,300,000
		Chef de brigade de 1 ^{re} classe	50,000 à 48,000	»	4	Litt. b . . . 63,337,900
		Premier rédacteur	21,500 à 56,000	98	189	
		Premier dessinateur	21,500 à 56,000	2	»	
		Chef de brigade de 2 ^e classe	21,500 à 56,000	»	15	
		Percepteur et percepteur principal	15,500 à 48,000	»	616	
		Rédacteur de 1 ^{re} et 2 ^e classe	12,000 à 26,000	126	729	
		Dessinateur de 1 ^{re} et 2 ^e classe	12,000 à 26,000	2	»	
		Dessinateur expéditionnaire	10,000 à 25,000	2	»	
		Commis	10,000 à 25,000			
		Aide au service des chèques et virements postaux	10,000 à 20,000	1,509	1,605	
		Sous-percepteur	5,600 à 15,200	»	656	
		Gérant d'agence	5,200 à 4,000	»	59	
		Chef d'atelier du timbre	27,000 à 55,000	»	1	
		Surveillant de travaux	15,500 à 27,000	»	12	
		TOTAUX		1,652	5,891	
		A REPORTER. . fr.				108,637,900
		A REPORTER. fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1929.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
113,744,600 »	108,616,600 »	5,128,000 »	»	<p>Art. 59. — Augmentation résultant :</p> <p>1° Du recrutement du personnel pour compléter les effectifs actuels dans la limite du cadre; d'extensions de personnel prévues pour 1929 pour l'Office des Chèques; de l'octroi des promotions normales, des bonifications d'ancienneté aux invalides de guerre, etc fr 3,703,000</p> <p>2° De l'application de l'arrêté royal du 26 juillet 1928 supprimant les retenues de 3 et de 7 % sur les traitements et salaires (12 mois au lieu de 6 en 1928) 1,425,000</p> <p style="text-align: right;">TOTAL fr 5,128,000</p> <p>[Une somme de 900,000 francs (traitements des chefs de station-percepteurs) a été portée au compte des prestations échangées avec la Société nationale des Chemins de fer belges (art. 84).]</p>
113,744,600 »	108,616,600 »	5,128,000 »	»	

MIN. DES CHEM. DE FER, MAR., POSTES, TÉLÉGR., TÉLÉPH. ET AÉRONAUT. (SUITE).

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																														
		REPORT. . . . fr.																														
		REPORT. . . . fr. 108,637,900																														
	c.	Indemnités aux agents chargés du tri des correspondances et indemnités pour exercice de fonctions supérieures 432,000																														
	d.	Frais d'intérim, indemnités pour changement de résidence. 1,075,000																														
	e.	Remises aux gérants d'agence. 85,000																														
	f.	Indemnité de résidence. 360,000																														
	g.	Indemnités familiale et de naissance 2,800,000																														
	h.	Récompenses, secours, etc. 130,000																														
	i.	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés utilisés dans les services communs des postes, télégraphes et téléphones 212,700																														
	j.	Application aux gérants d'agence de la loi du 10 mars 1923, relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré 12,000																														
		TOTAL. fr. 413,744,600																														
		Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités du personnel facteur :																														
	a.	Surveillance du personnel, tri de correspondances, distribution à domicile :																														
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;">GRADES.</th> <th style="width: 20%;">Traitements annuels.</th> <th style="width: 10%;">Nombre d'agents.</th> <th style="width: 30%;">Dépenses.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Vérificateur</td> <td>20,000 à 28,000</td> <td>2</td> <td rowspan="7" style="vertical-align: middle;">} Litt. a. 123,410,000</td> </tr> <tr> <td>Premier chef-facteur</td> <td>21,200 à 26,500</td> <td>19</td> </tr> <tr> <td>Chef-facteur</td> <td>17,600 à 25,000</td> <td>51</td> </tr> <tr> <td>Facteur-trieur</td> <td>12,000 à 21,000</td> <td>399</td> </tr> <tr> <td>Interprète</td> <td>11,000 à 19,600</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Facteur-gérant de dépôt-relais</td> <td>10,500 à 16,800</td> <td>251</td> </tr> <tr> <td>Facteur</td> <td>10,000 à 16,000</td> <td>8,527</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">TOTAL. . . .</td> <td style="text-align: center;">9,054</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.	Vérificateur	20,000 à 28,000	2	} Litt. a. 123,410,000	Premier chef-facteur	21,200 à 26,500	19	Chef-facteur	17,600 à 25,000	51	Facteur-trieur	12,000 à 21,000	399	Interprète	11,000 à 19,600	5	Facteur-gérant de dépôt-relais	10,500 à 16,800	251	Facteur	10,000 à 16,000	8,527		TOTAL. . . .	9,054	
GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.																													
Vérificateur	20,000 à 28,000	2	} Litt. a. 123,410,000																													
Premier chef-facteur	21,200 à 26,500	19																														
Chef-facteur	17,600 à 25,000	51																														
Facteur-trieur	12,000 à 21,000	399																														
Interprète	11,000 à 19,600	5																														
Facteur-gérant de dépôt-relais	10,500 à 16,800	251																														
Facteur	10,000 à 16,000	8,527																														
	TOTAL. . . .	9,054																														
	b.	Secours, indemnités diverses, frais de funérailles, intérim 200,000																														
	c.	Prime d'assiduité. 2,400,000																														
	d.	Salaires des agents provisoires 17,080,000																														
	e.	Allocations diverses (indemnités de garçon de bureau, pour vélos, pour le tri, etc) 230,000																														
	f.	Indemnité de résidence 900,000																														
	g.	Indemnités familiale et de naissance 7,300,000																														
	h.	Salaires et indemnités des aides du service d'exécution 3,500,000																														
	i.	Application aux aides du service d'exécution, aux suppléants des sous-percepteurs et aux aides-facteurs des lois d'assurances du 19 décembre 1924 et du 10 mars 1925 100,000																														
		TOTAL. fr. 153,120,000																														
60		Transport des facteurs																														
61		A REPORTER. . . . fr.																														

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1929.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
113,744,600 »	108,616,600	5,128,000 »	»	
153,120,000 »	132,991,950 »	2,128,050 »	»	Art. 60. — Augmentation résultant de l'application de l'arrêté royal du 26 juillet 1928 supprimant les retenues de 3 et de 7 % sur les traitements et salaires (12 mois au lieu de 6 en 1928).
350,000 »	350,000 »	»	»	
269,214,600 »	261,958,550 »	7,256,050 »	»	

MIN. DES CHEM. DE FER, MAR., POSTES, TÉLÉGR., TÉLÉPH. ET AÉRONAUT. (SUITE)

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
					REPORT. . . fr.
		Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des agents payés à la tâche ou à la journée :			
		GRADES.	Traitements et salaires (annuels ou journaliers).	Nombre d'agents.	Dépenses par littéra.
		Messenger, classer, huissier, chef-classeur	A 9,000 à 18,000	280	
	a.	Apprenti-imprimeur	J. 14.00 à 50.00	54	3,622,100
		Aide-imprimeur			
		Imprimeur			
		Lithotypiste			
	b.	Estampilleur	J. 28.00 à 53.50	29	35,000
		Menuisier	J 34.75 à 41 00	5	
62		Magasinier	A. 9,900 à 12,900	2	
	c.	Nettoyeur	J 29.00 à 34 75	20	1,426,000
		Boute-feu	J. 28.00 à 52.50	45	
	d.	Ecureuse	J. 5 00 à 14.00	227	556,000
		Personnel ouvrier du timbre	de 14 fr. par jour à 17,400 fr. par an.	46	
		TOTAL		706	
	e	Supplément local			155,000
	f	Indemnité de résidence			90,000
	g.	Indemnités familiale et de naissance			135,000
	h.	Rémunération des agents payés à la tâche ou à la journée et utilisés aux services communs des postes, télégraphes et téléphones			511,700
	i.	Application au personnel non commissionné de l'arrêté royal du 14 décembre 1921 et de la loi d'assurances du 10 décembre 1924			3,000
			TOTAL	fr.	6,333,800
		Indemnités pour travail extraordinaire :			
	a.	Fonctionnaires et employés		fr.	1,000,000
63	b.	Personnel facteur			1,038,000
	c.	Personnel ouvrier			2,000
	d.	Personnel des services communs des postes, télégraphes et téléphones			1,300
		Frais de déplacements :			
64	a.	Fonctionnaires et employés		fr.	614,000
	b.	Personnel facteur			360,000
	c.	Personnel des services communs des postes, télégraphes et téléphones			1,000
65	»	Part d'intervention de l'Administration dans les frais d'habillement des facteurs			
66	»	Transport des dépêches			
67	»	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste			
					A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS -- DÉPENSES D'EXPLOITATION.

	CRÉDITS	CRÉDITS	DIFFÉRENCES.		Observations.
	demandés POUR L'EXERCICE 1929.	alloués POUR L'EXERCICE 1928.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	269,214,600 »	261,958,550 »	7,256,050 »	»	
	6,333,800 »	6,339,150 »	194,650 »	»	<p>Art. 62. — Augmentation résultant :</p> <p>1° Des extensions de personnel prévues par l'Office des Chèques postaux (10 classeurs, 1 nettoyeur et 2 écreuses);</p> <p>2° Du relèvement <i>provisoire</i> des salaires des imprimeurs de l'Office des Chèques;</p> <p>3° De l'application de l'arrêté royal du 26 juillet 1928 supprimant les retenues de 3 et de 7 % sur les traitements et salaires (12 mois au lieu de 6 en 1928).</p>
	2,041,300 »	1,681,500 »	339,800 »	»	<p>Art. 63. — Augmentation résultant du relèvement du taux horaire de rétribution consécutif à la péréquation des traitements.</p>
	975,000 »	975,000 »	»	»	
	3,429,000 »	3,384,000 »	45,000 »	»	<p>Art. 65. — Extension du cadre des facteurs.</p>
	750,000 »	2,250,000 »	»	1,500,000 »	<p>Art. 66. — La redevance pour les trains postaux, ramenée à 1 million de francs, a été portée au compte des prestations échangées avec la Société nationale des Chemins de fer belges (art. 84).</p>
	10,000 »	10,000 »	»	»	
	282,953,700 »	276,598,200 »	7,855,500 »	1,500,000 »	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1929.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
282,953,700 »	276,598,200 »	7,855,500 »	1,500,000 »	
20,806,500 »	19,184,200 »	1,622,300 »	»	Art. 68. — Augmentation résultant du transfert à la Poste du service des colis-postaux (aménagement de locaux loués, fourniture de matériel, frais d'entretien de voitures-poste et d'automobiles, etc.), de la majoration des loyers et des frais de transport des dépêches postales par camionnettes automobiles.
202,000 »	202,000 »	»	»	
50,000 »	50,000 »	»	»	
2,400,000 »	2,250,000 »	150,000 »	»	Art. 71. — Augmentation résultant de l'accroissement continu du montant des fonds manipulés par les sous-comptables et les facteurs, ainsi que par la majoration des émoluments du chef des relèvements de classe de bureaux.
10,000 »	36,000 »	»	26,000 »	Art. 72. — Diminution résultant de l'instauration d'un service de contrôle médical des agents du département.
2,316,039 »	2,100,456 50	215,582 50	»	Art. 73. — Crédit mis en rapport avec les besoins des Services centraux.
441,839 »	341,339 »	100,500 »	»	Art. 74. — Crédit mis au niveau des besoins présumés pour 1929 en tenant compte de la péréquation des pensions et de l'augmentation du nombre des affiliés.
309,180,078 »	300,762,195 50	9,943,882 50	1,526,000 »	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1929.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
309,180,078 »	300,762,195 50	9,943,882 50	1,526,000 »	
20,000 »	20,000 »	»	»	
10,000 »	10,000 »	»	»	
4,694,063 »	3,656,601 »	1,037,462 »	»	Art. 77. — Capital depuis l'armistice (déduction faite des amortissements). fr. 23,015,096 35
60,000 »	60,000 »	»	»	Intérêts à 8 % fr. 1,841,207 71 Amortissement à 3.30 % 759,498 18 Intérêts à payer sur les sommes allouées au personnel pour la vie chère en 1921, 1922 et 1923 2,093,357 »
				TOTAL. fr. 4,694,062 89
29,712,000 »	28,992,000 »	720,000 »	»	Art. 79. — Augmentation résultant de la péréquation des pensions et de l'accroissement du nombre des pensionnés.
2,325,000 »	2,125,000 »	200,000 »	»	Art. 80. — Augmentation résultant de l'accroissement du nombre des pensionnés.
75,000 »	10,000 »	65,000 »	»	Art. 81. — Supplément de dépenses résultant de l'augmentation du taux des pensions.
33,000 »	28,000 »	5,000 »	»	Art. 82. — Majoration des frais de consommation d'eau, etc.
2,000,000 »	2,000,000 »	»	»	
3,558,000 »	»	3,558,000 »	»	Art. 84 (nouveau). — Application de la convention du 2 janvier 1927 entre l'Etat, le Fonds d'amortissement et la Société nationale des Chemins de fer belges.
»	1,900,000 »	»	1,900,000 »	(1) Art. 100 ^{bis} de 1928. — Cette dépense disparaît en 1929.
351,667,141 »	339,563,796 50	15,529,344 50	3,426,000 »	
AUGMENTATION. fr		12,103,344 50		

MIN. DES CHEM. DE FER, MAR, POSTES, TÉLÉGR., TÉLÉPH. ET AÉRONAUT. (suite).

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
D. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES							
Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés:							
a.		Direction générale, service central et surveillance du service.					
b.		Bureaux de transmission et de réception, sections techniques et dépôts.					
c.		Bureaux centraux téléphoniques.					
		TRAITEMENTS annuels.	Nombre d'agents.			Dépenses par littéra.	
GRADES.			litt. a	litt. b	litt. c		
		Directeur général	80,000 à 90,000	1	»	»	
		Inspecteur général	65,000 à 80,000	1	»	»	
		Ingénieur en chef, directeur d'administration et ingénieur en chef, directeur régional de 1 ^{re} classe	65,000 à 75,000	6	»	»	
		Ingénieur en chef, directeur adjoint et ingé- nieur en chef, directeur régional de 2 ^e cl.	56,000 à 70,000	9	»	»	
		Ingénieur principal et ingénieur	24,000 à 65,000	51	10	5	
		Architecte en chef, directeur adjoint	52,000 à 65,000	1	»	»	
		Architecte	21,000 à 57,000	5	»	»	
		Inspecteur technique-électricien	49,000 à 56,000	6	6	»	
		Directeur d'administration	65,000 à 75,000	2	»	»	
		Directeur adjoint et directeur régional	48,000 à 65,000	12	»	»	
		Inspecteur (Administration centrale)	50,000 à 52,000	8	»	»	
		Chef de bureau-chef de division	50,000 à 52,000	27	»	»	Litt. a.
		Chef de bureau-chef de bureau principal (Directions régionales)	50,000 à 52,000	16	»	»	13,606,420
85		Chef de bureau-chef de bureau principal de dessin (Directions régionales)	50,000 à 52,000	4	»	»	Litt. b. 53,788,793
		Chef de bureau, chef de bureau principal (service d'exécution)	50,000 à 48,000	»	65	26	Litt. c. 33,395,837
		Premier rédacteur	21,500 à 56,000	87	151	21	
		Premier dessinateur	21,500 à 56,000	4	»	»	
		Inspecteur (Directions régionales)	50,000 à 52,000	21	»	»	
		A REPORTER		241	210	52	100,790,750
					A REPORTER fr.		

DÉVELOPPEMENTS. - DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1929	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1928	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
105,362,750 »	100,888,733 »	4,474,015 »	»	Art. 83. — Augmentation résultant de l'application de l'arrêté royal du 26 juillet 1928 supprimant les retenues de 3 et de 7 % sur les traitements et salaires (12 mois au lieu de 6 en 1928).
105,362,750 »	100,888,733 »	4,474,015 »		

MIN. DES CHEM. DE FER, MAR., POSTES, TÉLÉGR., TÉLÉPH. ET AÉRONAUT. (suite).

N.° MÉMO des articles.	LITTE des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.					REPORT. fr.
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.			Dépenses par litera.
				litt. a	litt. b	litt. c	
		REPORT.		241	210	52	100,790,750
		Percepteur principal	33,000 à 48,000	»	8	»	
		Percepteur de 1 ^{re} classe	33,000 à 42,000	»	16	»	
		Percepteur de 2 ^e classe	27,000 à 36,000	»	20	»	
		Percepteur de 3 ^e classe	21,500 à 30,000	»	31	»	
		Percepteur de 4 ^e classe	13,300 à 24,750	»	16	»	
		Rédacteur de 2 ^e et de 1 ^{re} classe	12,000 à 26,000	162 (*)	1,531	559	(*) Y compris 2 chefs- expéditionnaires.
		Commis	10,000 à 23,000				
		Dessinateur de 2 ^e et de 1 ^{re} classe	12,000 à 26,000	15	»	»	
		Commis-surveillante	12,000 à 26,000	»	»	21	
		Dactylographe	10,000 à 20,000	4	»	»	
		Agréé et agréée	9,500 à 20,500	46	1,228	1,657	
		Chef d'atelier-électricien	27,000 à 33,000	11	2	4	
		Contremaître-électricien	19,000 à 29,000	6	43	19	
		Traceur-surveillant	14,500 à 29,000	10	22	16	
		Surveillant de travaux	15,500 à 27,000	12	»	1	
		Brigadier-électricien	15,500 à 21,500	»	53	14	
		TOTAUX.		303	3,182	2,545	
d.		Primes télégraphiques des agents de toutes catégories fr.					735,000
e.		Primes téléphoniques					875,000
f.		Indemnités diverses, intérim, position exceptionnelle, etc.					803,000
g.		Indemnité de résidence					500,000
h.		Indemnités familiale et de naissance					1,275,000
i.		Obligations imposées par la loi du 10 mars 1925 sur l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés (aides et agents temporaires).					300,000
j.		Indemnité de licenciement d'agents temporaires					84,000
		TOTAL. fr.					105,362,750
		A REPORTER. fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1929.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
105,362,750 »	100,888,735 »	4,474,015 »	»	
105,362,750 »	100,888,735 »	4,474,015 »	»	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1929	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1928	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
105,362,750 »	100,888,735 »	4,474,015 »	»	
105,362,750 »	100,888,735 »	4,474,015 »	»	

MIN. DES CHEM. DE FER, MAR., POSTES, TÉLÉGR., TÉLÉPH. ET AÉRONAUT. (suite).

NUMÉRO des articles.	LITTEIRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES						
		GRADES.	Salaires par an (non compris les chevrons d'ancienneté).	Nombre d'agents.				Dépenses par littera.
				Litt. a.	Litt. b.	Litt. c.	Litt. d.	
		REPORT. fr.						
86			REPORT	50	1,421	41	54	36,743,205
		Aide-électricien et aide-électricien provisoire	8,568 à 11,016	»	2,598	»	1	
		Chef-nettoyeur (Administration centrale)	10,900 à 12,900	1	»	»	»	
		Nettoyeur (Administration centrale)	8,874 à 10,404	15	»	»	»	
		Chef-manœuvre	10,098 à 11,628	»	1	2	»	
		Manœuvre	8,568 à 9,792	1	56	95	4	
		Apprenti-mécanicien	4,284 à 10,098	»	6	»	»	
		Apprenti	4,284 à 8,874	»	29	»	»	
		Veilleur de nuit	8,874 à 10,404	»	2	5	»	
		Portier	8,568 à 9,180	»	7	»	»	
		Écureuse	fr. 6,50 à 14 francs par journée.	11	122	1	»	
		TOTAL		76	4,222	144	59	
	e.	Supplément régional accordé au personnel des centres industriels et semi-industriels. Indemnité de résidence						1,960,000
	f.	Indemnité pour l'exercice des fonctions de chef-ouvrier						100,000
	g.	Indemnités pour travail pénible et de nuit, pour position exceptionnelle, pour travaux d'écritures, pour frais de funérailles, etc.						250,000
	h.	Indemnités familiale et de naissance						1,784,000
	i.	Remise à domicile des télégrammes et exprès postaux, transport des porteurs par tramways						5,017,400
	j.	Redevances pour coopération au service télégraphique des agents des compagnies						164,200
	k.	Obligations imposées par la loi du 10 décembre 1924 sur l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des agents non affiliés à la Caisse des ouvriers (écureuses, porteurs, etc.)						10,000
	l.	Main-d'œuvre supplémentaire (ouvriers extraordinaires)						1,236,000
		TOTAL fr.						47,264,805
		Indemnités pour travail extraordinaire :						
87	a.	Fonctionnaires et employés fr.						43,000
	b.	Ouvriers						40,000
		A REPORTER fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1929.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
105,362,750 »	100,888,735 »	4,474,015 »	»	
47,264,805 »	43,376,085 »	3,888,720 »	»	<p>Art. 86. — Augmentation résultant :</p> <p>1^o de la mise en concordance des crédits budgétaires avec les nécessités du service et du renfort de main-d'œuvre justifié par l'extension du service téléphonique et par l'ouverture de nouveaux bureaux téléphoniques automatiques;</p> <p>2^o de l'application de l'arrêté royal du 26 juillet 1928 supprimant les retenues de 3 et de 7% sur les traitements et salaires (12 mois au lieu de 6 en 1928).</p>
55,000 »	170,000 »	»	115,000 »	<p>Art. 87. — Diminution résultant de la modification des conditions de rétribution du travail extraordinaire.</p>
152,682,555 »	144,434,820 »	8,362,735 »	115,000 »	

MIN. DES CHEM. DE FER, MAR., POSTES, TÉLÉGR., TÉLÉPH. ET AÉRONAUT. (SUITE)

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . fr.
		Indemnités de déplacement :	
88	a.	Fonctionnaires et employés	fr. 1,000,000
	b.	Ouvriers	900,000
		Entretien des lignes et des bureaux, fournitures diverses (y compris une somme de 550,000 francs pour une créance d'un exercice antérieur) :	
89	a.	Éclairage, énergie électrique et chauffage	fr. 4,200,000
	b.	Entretien des locaux et du mobilier.	1,400,000
	c.	Entretien des lignes et des appareils	14,300,000
	d.	Objets de consommation, achat de publications, abonnements, menues dépenses.	2,000,000
	e.	Loyers, indemnités pour occupation de terrains et d'immeubles.	600,000
	f.	Intérêts à payer aux adjudicataires de la fourniture et de la pose de grands câbles souterrains pour paiements différés, suivant conventions	5,100,000
90	»	Imprimés, fournitures de bureau, reliures, etc.	
91	»	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.)	
92	»	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne	
95	»	Part d'intervention dans les frais du Comité consultatif de Paris pour la téléphonie internationale.	
94	»	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphoniques sous-marins anglo-belges	
		Part d'intervention dans les dépenses des Services centraux :	
95	a.	De l'Administration centrale	fr. 1,699,511
	b.	Du Service de la propagande et du tourisme	57,610
	c.	Du Comité supérieur de contrôle	57,730
		Subsides à la Caisse des ouvriers du chemin de fer :	
96	a.	Pensions des ouvriers	fr. 1,750,000
	b.	Subventions diverses.	74,913
	c.	Secours aux nécessiteux	3,400
	d.	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant révision des pensions	130,000
	e.	Remboursement à la Caisse des veuves et orphelins du département des chemins de fer, etc., de compléments de pensions payés par elle à des ayants-droit d'agents commissionnés comptant des services d'ouvriers	33,000
		A REPORTER.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1929.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
152,682,555 »	144,434,820 »	8,362,735 »	115,000 »	
1,900,000 »	2,225,000 »	»	325,000 »	Art. 88. — Diminution du nombre des déplacements.
27,600,000 »	22,700,000 »	4,900,000 »	»	Art. 89. — La presque totalité de l'augmentation porte sur les intérêts prévus au lit. f (5,400,000 francs au lieu de la somme de 800,000 francs indiquée au Budget de 1928); le restant (600,000 francs) provient de l'accroissement du service téléphonique.
5,240,000 »	3,455,000 »	1,785,000 »	»	Art. 90. — Augmentation due à l'extension du service téléphonique.
65,000 »	65,000 »	»	»	
80,000 »	80,000 »	»	»	
30,000 »	30,000 »	»	»	
1,200,000 »	1,200,000 »	»	»	
1,814,831 »	1,710,426 75	104,424 25	»	Art. 93. — Augmentation résultant de la majoration des crédits sollicités pour les besoins des Services centraux.
1,991,313 »	1,313,313 »	678,000 »	»	Art. 95. — Augmentation du montant des pensions et accroissement du nombre des bénéficiaires.
192,573,719 »	177,243,559 75	15,800,159 25	440,000 »	

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1929.	CRÉDITS sollicités POUR L'EXERCICE 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations
		Augmentation.	Diminution.	
492,573,719 »	477,213,359 75	15,800,159 25	440,000 »	
500,000 »	500,000 »	»	»	
10,000 »	8,000 »	2,000 »	»	Art. 98. — Crédit mis en rapport avec les besoins présumés de 1929.
67,845,137 »	53,139,630 »	14,705,507 »	»	Art. 99. — Augmentation corrélative à celle des crédits pétitionnés au tableau des dépenses extraordinaires et des crédits supplémentaires qui seront sollicités pour 1928.
9,140,000 »	8,899,000 »	241,000 »	»	Art. 400. — Augmentation résultant de la péréquation des pensions et de l'accroissement du nombre des pensionnés.
650,000 »	620,000 »	30,000 »	»	Art. 401. — Supplément résultant de l'augmentation du taux des pensions par suite des relèvements généraux.
20,000 »	5,000 »	15,000 »	»	Art. 402. — Crédit mis au niveau des besoins pour 1929 ensuite de la péréquation des pensions.
65,000 »	63,000 »	2,000 »	»	Art. 403. — Crédit mis au niveau des besoins présumés pour 1929.
10,000 »	10,000 »	»	»	
»	250,000 »	»	250,000 »	(1) Art. 421 de 1928. — Cette dépense disparaît en 1929.
2,902,400 »	»	2,902,400 »	»	Art. 405 (nouveau). — Application de la Convention du 2 janvier 1927 entre l'État, le Fonds d'amortissement et la Société nationale des Chemins de fer belges.
»	550,000 »	»	550,000 »	(2) Art. 421 ^{bis} de 1928. — Cette dépense disparaît en 1929.
273,716,256 »	241,258,189 75	33,698,066 25	1,240,000 »	
Augmentation. . . fr.		32,458,066 25		

MIN. DES CHEM. DE FER, MAR., POSTES, TÉLÉGR., TÉLÉPH. ET AÉRONAUT. (SUITE).

NUMÉROS des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		F. — OFFICE CENTRAL DES IMPRIMÉS			
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :			
		GRADES	Traitements annuels.	Nombre d'agents	Dépenses.
106		Directeur	50,000 à 60,000	1	
		Sous-Directeur	59,000 à 56,000	1	
		Chef de bureau-chef de division	50,000 à 48,000	2	
		Chef de dépôt, conservateur	24,000 à 42,000	1	
		Premier rédacteur	21,500 à 56,000	6	
		Comptable	12,000 à 56,000	1	
		Rédacteur	12,000 à 26,000	14	
		Dessinateur	12,000 à 26,000	1	1,250,000
		Commis	10,000 à 23,000	5	
		Dactylographe	10,000 à 20,000	2	
		Agréé	9,500 à 20,500	17	
		Agent réceptionnaire	14,500 à 23,000	2	
		Assistant de chimie	12,000 à 26,000	1	
		Total		52	
	b.	Indemnités diverses, récompenses			2,000
	c.	Indemnités { de résidence fr. 12,000 } { familiale et de naissance 12,000 }			24,000
		Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers :			
	a.	Huissiers, messagers, boute-feu de l'Administration centrale.			
	b.	Service d'exécution.			
		GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents	Dépenses par littéra.
				Litt. a Litt. b.	
107		Chef-classeur	9,000 à 18,000	» 1	
		Huissier, messenger	9,000 à 48,000	» 1	
		Aide-préparateur	10,900 à 15,600	1 »	
		Conducteur de presse	14,700 à 17,400	» 3	Litt. a. 45,000
		Imprimeur	9,000 à 14,700	» 8	
		Magasinier	9,900 à 12,900	» 25	
		Manœuvre	9,400 à 10,200	» 5	Litt. b. 603,000
		Nettoyeur, boute-feu	9,400 à 10,200	1 2	
		Concierge	9,900 à 12,900	1 »	
		Ecureuse	700 à 5,600	2 1	
		Total		5 46	
	c.	Indemnités { de résidence fr. 42,000 } { familiale et de naissance 10,000 }			52,000
A REPORTER. . . . fr.					

DEVELOPPEMENTS. DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1929.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,276,000 »	1,281,285 »	»	5,285 »	<p>Art. 106. — Augmentation :</p> <p>Application de l'arrêté royal du 26 juillet 1928 supprimant les retenues de 3 et de 7 % sur les traitements et salaires (12 mois au lieu de 6 en 1928) fr. 17,315</p> <p>Diminution :</p> <p>Réorganisation des cadres 22,600</p> <p>Reste en moins fr. <u>5,285</u></p>
700,000 »	753,400 »	»	53,400 »	Art. 107. — Diminution résultant de la réorganisation des cadres.
1,976,000 »	2,034,685 »	»	58,685 »	

MIN. DES CHEM. DE FER, MAR., POSTES, TÉLÉGR., TÉLÉPH. ET AÉRONAUT. (SUITE).

NUMÉRO des articles.	LITTE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	REPORT. . . . fr.
108	»	Indemnités pour travail extraordinaire des fonctionnaires et employés.	
109	»	Indemnités de déplacements, de tournées, voyages et missions	
		Loyers, mobilier, entretien des locaux, approvisionnements :	
	a.	Chauffage, éclairage, distribution d'eau, loyers fr.	65,000
	b.	Achat et entretien du mobilier, menues dépenses	10,000
110	c.	Imprimés, fournitures de bureau, etc.	8,000
	d.	Approvisionnements pour le service des expéditions	50,000
	e.	Frais de transport et de camionnage	15,000
		(Il pourra être mis à la disposition du comptable de l'Office, à charge de cet article, des avances de fonds n'excédant pas 50,000 francs; il sera justifié de l'emploi de ces avances dans le délai de trois mois.)	
111	»	Achat d'imprimés, papiers, fournitures de bureau pour compte des différents départements ministériels et administrations.	
		(Il pourra être mis à la disposition du comptable de l'Office, à charge de cet article, des avances de fonds n'excédant pas 50,000 francs; il sera justifié de l'emploi de ces avances dans le délai de trois mois.)	
		Part d'intervention dans les dépenses des Services centraux :	
112	a.	Administration centrale. fr.	141,388
	b.	Comité supérieur de contrôle.	8,247
113	»	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1929 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	
		Subside à la Caisse des ouvriers du Chemin de fer :	
	a.	Pensions des ouvriers fr.	70,000
114	b.	Augmentation des pensions (loi du 3 juin 1920)	5,500
	c.	Subvention pour contribuer aux charges diverses de l'institution	1,719
	d.	Secours à d'anciens ouvriers ou à leurs familles se trouvant dans une situation nécessitante	500
115	»	Exécution des obligations incombant à l'Office en vertu de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail. Frais de traitement occasionnés par les victimes d'accidents du travail pendant les six premiers mois (art. 5 de la loi)	
116	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget	
		Charges financières :	
117	a.	Intérêts fr.	27,400
	b.	Amortissement	1,000
118	»	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant révision des pensions	
(1)	»	Paiement de l'indemnité mobile de vie chère afférente au mois de juin 1924 aux agents qui en ont été privés sans compensation (pour mémoire)	
TOTAL des dépenses d'exploitation de l'Office central des imprimés. . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1929.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1928	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,976,000 »	2,034,685 »	»	58,685 »	
3,000 »	3,000 »	»	»	
12,000 »	15,000 »	»	3,000 »	Art. 109. — Crédit mis en rapport avec les besoins du service.
148,000 »	148,000 »	»	»	
55,076,000 »	61,148,500 »	3,927,500 »	»	Art. 111. — Crédit mis en rapport avec les besoins des divers départements et administrations et ceux de la Société nationale des Chemins de fer belges.
149,835 »	143,757 25	6,077 75	»	Art. 112. — Augmentation résultant de la majoration des crédits sollicités pour les besoins des Services centraux.
32,000 »	29,000 »	3,000 »	»	Art. 113. — Augmentation résultant de la péréquation des pensions.
77,719 »	37,469 »	40,250 »	»	Art. 114. — Crédit mis au niveau des besoins pour 1929 et résultant de la péréquation des pensions et de l'augmentation du nombre des affiliés.
5,000 »	5,000 »	»	»	
1,000 »	1,000 »	»	»	
28,400 »	28,400 »	»	»	
10,000 »	5,000 »	5,000 »	»	Art. 118. — Supplément de dépenses résultant de l'augmentation du taux des pensions par suite des relèvements généraux.
»	7,132 »	»	7,132 »	(1) Art. 134 ^{bis} de 1928. — Cette dépense disparaît en 1929.
37,518,954 »	33,603,943 25	3,981,827 75	68,817 »	
AUGMENTATION. . . fr.		3,913,010 75		

MIN. DES CHEM. DE FER, MAR., POSTES, TÉLEGR., TÉLÉPH. ET AÉRONAUT. (SUITE.)

N° des articles.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
G. — AÉRONAUTIQUE.					
a.	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités de toute nature des fonctionnaires, employés et personnel de l'Administration de l'Aéronautique :				
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses
119		Directeur Général	80,000 à 90,000	1	2,765,300
		Ingénieur en chef, Directeur	50,000 à 68,000	1	
		Directeur	50,000 à 68,000	2	
		Ingénieur, ingénieur principal	21,000 à 57,000	6	
		Sous-directeur	39,000 à 56,000	1	
		Chef de bureau-chef de division	30,000 à 48,000	5	
		Inspecteur	30,000 à 32,000	1	
		Premier rédacteur	21,500 à 36,000	3	
		Premier dessinateur	21,500 à 36,000	1	
		Ingénieur d'aéronautique, architecte	21,000 à 57,000	1	
		Inspecteur technique	19,000 à 56,000	2	
		Météorologiste	50,000 à 60,000	2	
		Assistant de météorologie	21,500 à 42,000	1	
		Chef de travaux	17,500 à 35,000	7	
		Chef d'aérogare de 2 ^e classe	27,000 à 33,000	1	
		Chef d'aérogare de 3 ^e classe	21,500 à 30,000	1	
		Chef d'aérogare de 4 ^e classe	13,500 à 24,750	1	
		Surveillant de travaux	13,500 à 27,000	2	
		Dessinateur	12,000 à 26,000	6	
		Photographe-cinématographe	12,000 à 26,000	1	
		Rédacteur de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	12,000 à 26,000	15	
		Commis	10,000 à 25,000	25	
		Commis-dessinateur	10,000 à 25,000	2	
		Expéditionnaire	10,000 à 25,000	1	
		Dactylographe	10,000 à 20,000	3	
		Agréé	9,500 à 20,500	8	
		TOTAL		100	
	b.	Indemnité de résidence			30,000
	c.	Indemnités familiale et de naissance			45,000
	d.	Position exceptionnelle et coopération au Service de l'Aéronautique			95,000
		Frais de déplacement. Représentation :			
	a.	A l'intérieur du pays, à l'exclusion de toute dépense pour mission à l'étranger :			
120		Fonctionnaires et employés	fr. 30,000	}	40,000
		Salariés	10,000		
	b.	A l'étranger. Fonctionnaires délégués de l'État			50,000
		A REPORTER fr			

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1929.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,935,300 »	2,433,035 »	502,265 »	»	Art. 119. — Augmentation provenant : 1 ^o d'extension des cadres du personnel pour faire face aux nécessités croissantes de l'aviation commerciale; 2 ^o de l'application de l'arrêté royal du 26 juillet 1928 supprimant les retenues de 3 et de 7 % sur les traitements et salaires (12 mois au lieu de 6 en 1928).
90,000 »	82,500 »	7,500 »	»	Art. 120. — Crédit mis au niveau des besoins présumés pour 1929. Les déplacements à l'étranger seront plus nombreux par suite de la création envisagée de la liaison Belgique-Congo.
3,025,300 »	2,515,535 »	509,765 »	»	

MIN. DES CHEM. DE FER, MAR., POSTES, TÉLÉGR., TÉLÉPH. ET AÉRONAUT. (suite).

N°	LITTERA du dévelop- pement.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.																																																													
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités de toute nature des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois :																																																														
		<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="603 622 687 647">GRADES.</th> <th data-bbox="922 600 1118 667">Traitements et salaires : mensuels ou journaliers.</th> <th data-bbox="1139 600 1225 667">Nombre d'agents.</th> <th data-bbox="1257 622 1353 647">Dépenses.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Huissier, messager</td> <td rowspan="2">A. 9,000 à 18,000</td> <td rowspan="2">3</td> <td rowspan="15">1,170,100</td> </tr> <tr> <td>Chef-classeur, classeur</td> </tr> <tr> <td>Électricien de T. S. F.</td> <td>A. 14,000 à 18,300</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Magasinier</td> <td>A. 9,900 à 12,900</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Électricien, ajusteur</td> <td>J. 37 » à 46 »</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Chauffeur d'auto-camion</td> <td>J. 37 » à 44 »</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Forgeron, modelleur</td> <td>J. 36 » à 44 »</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Menuisier</td> <td>J. 35 » à 42,50</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Plombier-zingueur</td> <td>J. 34,75 à 41 »</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Chef-manœuvre</td> <td>J. 34 » à 42,50</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Peintre, ferblantier, lampiste.</td> <td>J. 34 » à 41 »</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Sous-électricien.</td> <td>J. 34 » à 41 »</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Baliseur</td> <td>J. 33 » à 39,50</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Aide-ajusteur</td> <td>J. 32,50 à 34,75</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Nettoyeur à l'Administration centrale</td> <td>J. 31 + 0.15 à 34,75</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Veilleur</td> <td>J. 31 + 0.15 à 34,75</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Manœuvre</td> <td>J. 30,50 + 0.15 à 32,50</td> <td>31</td> </tr> <tr> <td>Écureuse.</td> <td>J. 9,50</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAL.</td> <td>84</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	GRADES.	Traitements et salaires : mensuels ou journaliers.	Nombre d'agents.	Dépenses.	Huissier, messager	A. 9,000 à 18,000	3	1,170,100	Chef-classeur, classeur	Électricien de T. S. F.	A. 14,000 à 18,300	6	Magasinier	A. 9,900 à 12,900	1	Électricien, ajusteur	J. 37 » à 46 »	10	Chauffeur d'auto-camion	J. 37 » à 44 »	2	Forgeron, modelleur	J. 36 » à 44 »	2	Menuisier	J. 35 » à 42,50	4	Plombier-zingueur	J. 34,75 à 41 »	1	Chef-manœuvre	J. 34 » à 42,50	1	Peintre, ferblantier, lampiste.	J. 34 » à 41 »	2	Sous-électricien.	J. 34 » à 41 »	2	Baliseur	J. 33 » à 39,50	5	Aide-ajusteur	J. 32,50 à 34,75	3	Nettoyeur à l'Administration centrale	J. 31 + 0.15 à 34,75	1	Veilleur	J. 31 + 0.15 à 34,75	6	Manœuvre	J. 30,50 + 0.15 à 32,50	31	Écureuse.	J. 9,50	4		TOTAL.	84		
GRADES.	Traitements et salaires : mensuels ou journaliers.	Nombre d'agents.	Dépenses.																																																													
Huissier, messager	A. 9,000 à 18,000	3	1,170,100																																																													
Chef-classeur, classeur																																																																
Électricien de T. S. F.	A. 14,000 à 18,300	6																																																														
Magasinier	A. 9,900 à 12,900	1																																																														
Électricien, ajusteur	J. 37 » à 46 »	10																																																														
Chauffeur d'auto-camion	J. 37 » à 44 »	2																																																														
Forgeron, modelleur	J. 36 » à 44 »	2																																																														
Menuisier	J. 35 » à 42,50	4																																																														
Plombier-zingueur	J. 34,75 à 41 »	1																																																														
Chef-manœuvre	J. 34 » à 42,50	1																																																														
Peintre, ferblantier, lampiste.	J. 34 » à 41 »	2																																																														
Sous-électricien.	J. 34 » à 41 »	2																																																														
Baliseur	J. 33 » à 39,50	5																																																														
Aide-ajusteur	J. 32,50 à 34,75	3																																																														
Nettoyeur à l'Administration centrale	J. 31 + 0.15 à 34,75	1																																																														
Veilleur	J. 31 + 0.15 à 34,75	6																																																														
Manœuvre	J. 30,50 + 0.15 à 32,50	31																																																														
Écureuse.	J. 9,50	4																																																														
	TOTAL.	84																																																														
	d.	Indemnités familiale et de naissance	60,000																																																													
	e.	Indemnités de résidence et régionale	67,500																																																													
	d.	Indemnités pour position exceptionnelle	8,000																																																													
		Indemnités pour travail extraordinaire :																																																														
122	a.	Fonctionnaires et employés fr.	5,000																																																													
	b.	Ouvriers	10,000																																																													
		Matériel. — Approvisionnements. — Travaux d'aménagement :																																																														
123	a.	Organisation des lignes aériennes, matériel, fournitures de bureau, imprimés, achat et réparation de mobilier, chauffage, éclairage, loyers, bibliographie, cartographie, etc. fr.	1,000,000																																																													
	b.	Services techniques. (Laboratoires aérotechniques, essais de cellules d'avions, moteurs et métaux, radio-électricité, etc.)	850,000																																																													
	c.	Comité consultatif de l'aéronautique	2,000																																																													
		A REPORTER. fr.																																																														

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1928	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,025,300 »	2,515,535 »	509,765 »	»	
1,305,600 »	1,186,430 »	119,170 »	»	Art. 121. — Augmentation à affecter au paiement du personnel temporaire à recruter et à utiliser pour la restauration de la plaine d'atterrissage de l'aérodrome de Bruxelles.
45,000 »	45,000 »	»	»	
1,852,000 »	1,852,000 »	»	»	
6,197,900 »	5,568,965 »	628,935 »	»	

MIN. DES CHEM. DE FER, MAR., POSTES, TÉLÉGR., TÉLÉPH. ET AÉRONAUT. (SUITE)

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	Report. fr.
124	»	Quote-part de la Belgique dans les frais d'établissement d'un aérodrome sur le territoire Grand ducal et exploitation d'une ligne aérienne Bruxelles-Luxembourg	
125	»	Part d'intervention de l'État dans le déficit éventuel de la Société anonyme belge pour l'exploitation de la navigation aérienne (S. A. B. E. N. A.) (art. 3 de la loi du 16 août 1927)	
		Participation de l'Administration :	
	a.	Dans les frais de propagande aéronautique. fr.	980,000
	b.	A des essais et concours aéronautiques. — Encouragement à l'industrie aéronautique, inventions. — Participation dans les frais de l'école interministérielle de T. S. F., etc.	900,000
126	c.	Dans les frais d'organisation et de fonctionnement de la commission internationale de la navigation aérienne, du comité international d'experts juridiques aériens et d'organisation des conférences internationales à Bruxelles.	63,000
	d.	Dans le coût de la formation d'élèves-pilotes militaires.	270,000
127	»	Exécution des obligations incombant à l'Administration en vertu de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents de travail	
128	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget	
129	»	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1929 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année.	
150	»	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant révision des pensions.	
151	»	Subside à la Caisse des ouvriers. — Subvention pour contribuer aux charges diverses de l'institution	
		Part d'intervention dans les dépenses des Services centraux :	
	a.	Administration centrale. fr.	177,332
132	b.	Comité supérieur de contrôle	28,805
	c.	Service de la propagande et du tourisme	16,493
(1)	»	Paiement de l'indemnité mobile de vie chère afférente au mois de juin 1924 aux agents qui en ont été privés sans compensation (<i>pour mémoire</i>)	
		TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION DE L'AÉRONAUTIQUE. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1929.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6,497,900 »	5,568,965 »	628,935 »	»	
3,000,000 »	4,500,000 »	1,500,000 »	»	Art. 124. — Le Gouvernement, après délibération en Conseil des Ministres, le 5 décembre 1927, a décidé l'octroi d'un crédit annuel de 3,000,000 de francs pour la création d'une ligne aérienne reliant Bruxelles à un aéroport luxembourgeois. En 1928, une somme de 1,500,000 francs était suffisante pour l'établissement de l'aéroport projeté, le Grand-Duché de Luxembourg étant intervenu pour le même montant. Les travaux continueront et l'exploitation commencera en 1929.
6,300,000 »	6,300,000 »	»	»	
2,213,000 »	2,000,000 »	213,000 »	»	Art. 126. — Les subsides prévus pour les divers organismes ont été réunis sous une même rubrique (littéra a); majoration de 195,000 francs nécessitée par le développement du tourisme aérien et des clubs d'aviation de tourisme. Augmentation de 18,000 francs au littéra c nécessitée par le fait que les sommes revenant aux organismes internationaux sont liquidées en francs-or et par l'organisation de conférences internationales.
2,000 »	2,000 »	»	»	
1,000 »	1,000 »	»	»	
24,000 »	18,000 »	6,000 »	»	Art. 129. — Augmentation résultant de la péréquation des pensions.
10,000 »	5,000 »	5,000 »	»	Art. 130. — Supplément de dépenses résultant de l'augmentation du taux des pensions par suite des relèvements généraux.
9,946 »	2,446 »	7,500 »	»	Art. 131. — Crédit mis au niveau des besoins pour 1929 ensuite de la péréquation des pensions et de l'augmentation du nombre des affiliés.
222,632 »	215,383 50	7,248 50	»	Art. 132. — Augmentation résultant de la majoration des crédits sollicités pour les besoins des Services centraux.
»	2,500 »	»	2,500 »	(1) Art. 148 de 1928. — Cette dépense disparaît en 1929.
17,980,478 »	15,615,294 50	2,367,683 50	2,500 »	
AUGMENTATION. fr.		2,365,183 50		

MIN. DES CHEM. DE FER, MAR., POSTES, TÉLÉGR., TÉLÉPH. ET AÉRONAUT. (suite).

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES ADMINISTRATIONS.
<h2>Récapitulation.</h2> <hr/>	
DÉPENSES D'EXPLOITATION.	
<i>A.</i>	Services centraux
<i>B.</i>	Marine
<i>C.</i>	Postes
<i>D.</i>	Télégraphes et Téléphones
<i>E.</i>	Office central des Imprimés
<i>F.</i>	Aéronautique
TOTAL DU TABLEAU I (Dépenses d'exploitation) . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
			Augmentations.	Diminutions.	
	20,449,744 »	14,861,762 »	5,257,952 »	»	
	93,602,451 »	92,796,626 25	805,824 75	»	
	331,667,141 »	339,563,796 50	12,103,344 50	»	
	273,716,256 »	241,238,189 75	32,458,066 25	»	
	37,518,954 »	33,605,943 25	3,913,010 75	»	
	47,980,478 »	45,615,294 50	2,365,183 50	»	
	794,604,994 »	737,701,612 25	56,903,381 75	»	
	AUGMENTATION. . fr.		56,903,381 75		

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES, TÉLÉGRAPHES,
TÉLÉPHONE ET AÉRONAUTIQUE

TABLEAU II. —

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
A. — SERVICES CENTRAUX	
1	Intervention des administrations du département dans les dépenses de l'Administration centrale. (Secrétariat général)
2	Intervention des administrations du département dans les dépenses du Service de la propagande et du tourisme
3	Intervention des administrations du département, des départements ministériels et de la Société nationale des Chemins de fer belges dans les dépenses du Comité supérieur de contrôle
4	Remboursement de dépenses effectuées pour compte de tiers. (Dépenses générales : secours, cours de langues)
5	Redevances du chef de la surveillance : a) Des chemins de fer concédés fr. 5,600 b) De la Société nationale des Chemins de fer belges 1,398,000
6	Retenues opérées sur les allocations d'ascendants d'agents célibataires, décédés ensuite de faits de guerre, à l'effet de récupérer les sommes payées indûment pour la période postérieure au décès des intéressés
(1)	Remboursement des dépenses faites par le Service de l'Électricité pour le compte des administrations et de tiers (pour mémoire)
(2)	Recettes de la ligne vicinale Mons-Boussu (pour mémoire)
TOTAL DES RECETTES DES SERVICES CENTRAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS.

RECETTES D'EXPLOITATION.

ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES.		Observations.
proposées pour 1929.	adoptées pour 1928.	Augmentations.	Diminutions.	
4,929,820 »	3,451,700 »	1,478,120 »	»	Art. 1. — Augmentation correspondante à celle des dépenses que les parts d'intervention des différentes administrations doivent couvrir.
288,050 »	339,500 »	»	51,450 »	Art. 2. — Diminution de la recette résultant de la réduction des dépenses du Service de la Propagande et du Tourisme.
2,271,590 »	1,878,700 »	392,890 »	»	Art. 3. — Augmentation correspondante à celle des dépenses que les parts d'intervention des différentes administrations doivent couvrir.
405,800 »	453,500 »	»	47,700 »	Art. 4. — La diminution de la recette résulte de la réduction des dépenses dont le remboursement sera réclamé.
1,403,600 »	1,490,600 »	»	87,000 »	Art. 5. — Diminution correspondante à la réduction de la redevance due par la Société nationale des Chemins de fer belges.
120,000 »	120,000 »	»	»	
»	1,423,000 »	»	1,423,000 »	(1) Art. 7 de 1928, supprimé par suite du transfert de l'Office de l'Electricité au Département des Travaux publics.
»	2,500,000 »	»	2,500,000 »	(2) Art. 8 de 1928, supprimé par suite de la remise de la ligne à la Société nationale des Chemins de fer vicinaux.
9,448,860 »	11,657,000 »	1,871,010 »	4,109,150 »	
DIMINUTION. . . fr.		2,238,140 »		

MIN. DES CHEM. DE FER, MAR., POSTES, TÉLÉGR., TÉLÉPH. ET AÉRONAUT. (SUITE.)

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
B. — MARINE	
7	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres
8	Produit des passages d'eau d'Auvers à la Tête de Flandre
9	Produit des actes des Commissariats maritimes
10	Produit des droits de pilotage
11	Produit des droits de remorque
12	Produit du service d'inspection maritime
13	Produit du service de jaugeage
14	Produit du service de visite des bateaux rhénans.
15	Remboursement d'avances budgétaires.
16	Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage. Vente d'objets divers; taxes, redevances et droits divers
17	Part de tiers dans les dépenses pour le renflouement ou la destruction de bateaux sombrés dans l'Escaut maritime et pour la réparation d'avaries aux ouvrages qui en dépendent
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE LA MARINE. . . fr.	
C. — POSTES	
18	Recettes diverses d'exploitation
19	Transit international.
20	Recettes effectuées pour compte de l'administration par le Service de la propagande et du tourisme.
21	Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage; remboursement d'avances budgétaires
22	Remboursement de dépenses effectuées pour compte d'autres administrations
25	Redevances payées par les divers Départements ministériels et autres organismes pour le transport des correspondances de service
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DES POSTES. . . fr.	

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES D'EXPLOITATION.

ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
proposées pour 1929.	adoptées pour 1928.	Augmentations.	Diminutions.	
44,000,000 »	36,000,000 »	8,000,000 »	»	Art. 7. — Augmentation résultant de l'accroissement du trafic.
2,475,000 »	2,400,000 »	75,000 »	»	Art. 8. — Augmentation résultant de l'accroissement du trafic.
950,000 »	950,000 »	»	»	Art. 11. — Tenant compte des résultats de 1928, les prévisions ont été évaluées comme suit :
8,100,000 »	8,100,000 »	»	»	Nieuport fr. 5,000
40,000 »	30,000 »	10,000 »	»	Ostende : Chaloupes (400 opérations) . . . 12,000
300,000 »	300,000 »	»	»	Id. : Autres bateaux 23,000
145,000 »	180,000 »	»	35,000 »	TOTAL. . . fr. 40,000
20,000 »	»	20,000 »	»	Art. 13. — Prévisions mises en concordance avec les résultats de 1927 et la marche des recettes en 1928.
3,275,000 »	3,152,310 »	122,690 »	»	Art. 14 (nouveau). — Recette à résulter de l'instauration d'un nouveau service.
350,000 »	300,000 »	»	»	Art. 15. — Augmentation des charges à rembourser.
2,000,000 »	2,000,000 »	»	»	
61,605,000 »	53,412,310 »	8,227,690 »	33,000 »	
AUGMENTATION. . fr.		8,192,690 »		
325,620,000 »	302,010,000 »	23,610,000 »	»	Art. 18. — En se basant sur la marche des recettes pour 1928 et tenant compte du relèvement du port des journaux expédiés sous bande à réaliser au 1 ^{er} janvier 1929 (1,430,000 francs) et du produit du service des petits paquets (7,000,000 de francs), les recettes postales de 1929 peuvent être évaluées à 325,620,000 francs.
3,475,000 »	3,475,000 »	»	»	Art. 20. — Evaluation mise en rapport avec les faits constatés.
60,000 »	100,000 »	»	40,000 »	Art. 21. — Evaluation mise en rapport avec les faits constatés.
650,000 »	512,500 »	137,500 »	»	Art. 22. — Cette prévision de recettes se décompose comme il suit :
9,090,700 »	10,372,000 »	»	1,281,300 »	a) Frais de personnel et de matériel de la masse d'habillement fr. 160,700
4,145,501 »	4,145,501 »	»	»	b) Frais de personnel des associations professionnelles. 206,000
343,041,201 »	320,613,001 »	23,747,500 »	1,321,300 »	c) Dépenses effectuées pour compte d'autres départements (courriers, transports) 44,000
AUGMENTATION . fr.		22,426,200 »		d) Remise sur la vente de valeurs fiscales et de timbres-retraite 3,500,000
				e) Rémunération des opérations pour compte de la Caisse d'Épargne et de Retraite 5,210,000
				TOTAL. . . fr. 9,090,700

MIN. DES CHEM. DE FER, MAR., POSTES, TÉLÉGR., TÉLÉPH. ET AÉRONAUT. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
D. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES	
	Recettes d'exploitation, y compris le produit de la surtaxe appliquée aux télégrammes et communications téléphoniques à destination de l'étranger :
24	Télégraphes fr. 63,501,250
	Téléphones 218,660,000
25	Recettes effectuées pour le compte de l'administration par le Service de la propagande et du tourisme.
26	Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage; vente d'objets divers; remboursement d'avances budgétaires; taxes, redevances et droits divers
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES. . fr.
E. — OFFICE CENTRAL DES IMPRIMÉS	
27	Remboursement des dépenses faites pour compte d'autres administrations
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'OFFICE CENTRAL DES IMPRIMÉS. . fr.
F. — AÉRONAUTIQUE	
28	Perception des taxes de garage, d'atterrissage et aide fournie aux navigateurs aériens. . fr.
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'AÉRONAUTIQUE. . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — RECETTES D'EXPLOITATION.

ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES.		Observations.
proposées pour 1929	adoptées pour 1928.	Augmentations.	Diminutions.	
282,161,250 »	259,038,000 »	23,123,250 »	»	Art. 21. — L'augmentation des recettes escomptée pour 1929 provient, en ordre principal, de l'accroissement du nombre des abonnés au téléphone.
800,000 »	500,000 »	300,000 »	»	Art. 25 et 26. — Évaluations mises en rapport avec les faits constatés.
3,445,000 »	2,571,500 »	873,500 »	»	
286,406,250 »	262,109,500 »	24,296,750 »	»	
AUGMENTATION . . . fr.		24,296,750 »		
37,518,954 »	33,273,700 »	4,245,254 »	»	Art. 27. — L'augmentation de recettes correspond à une égale augmentation de dépenses.
37,518,954 »	33,273,700 »	4,245,254 »	»	
AUGMENTATION . . . fr.		4,245,254 »		
600,000 »	500,000 »	100,000 »	»	Art. 28. — L'augmentation est due au développement du trafic aérien.
600,000 »	500,000 »	100,000 »	»	
AUGMENTATION . . . fr.		100,000 »		

MIN. DES CHEM. DE FER, MAR., POSTES, TÉLÉGR., TÉLÉPH. ET AÉRONAUT. (SUITE).

CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES ADMINISTRATIONS.
<h1>Récapitulation</h1> <hr/>	
RECETTES D'EXPLOITATION.	
A.	Service centraux
B.	Marine.
C.	Postes
D.	Télégraphes et Téléphones
E.	Office central des Imprimés
F.	Aéronautique.
TOTAL DU TABLEAU II (Recettes d'exploitation) fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — RECETTES D'EXPLOITATION.

EVALUATIONS		DIFFÉRENCES.		Observations.
proposées pour 1929.	adoptées pour 1928.	Augmentations.	Diminutions.	
9,418,860 »	11,637,000 »	»	2,238,140 »	
61,603,000 »	53,412,310 »	8,192,690 »	»	
343,041,201 »	320,615,001 »	22,426,200 »	»	
285,406,250 »	262,109,500 »	24,296,750 »	»	
37,518,954 »	33,273,700 »	4,245,254 »	»	
600,000 »	500,000 »	100,000 »	»	
735,590,265 »	681,567,511 »	59,260,894 »	2,238,140 »	
AUGMENTATION. . . . fr.		57,022,754 »		

**DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES,
TÉLÉGRAPHES, TÉLÉPHONES ET AÉRONAUTIQUE POUR L'EXERCICE 1929**

TABLEAU III. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES**NOTE**

à l'appui des prévisions de dépenses.

A. — MARINE**ART. 1. — Matériel.**

Crédit demandé : 54,049,625 francs.

a) Acquisition de deux paquebots	fr.	39,487,500
Ces deux bateaux sont destinés à remplacer les unités à mettre hors d'usage; leur coût est estimé à 70,000,000 de francs. Le Budget extraordinaire supportera la partie de cette somme excédant le prix d'achat des bateaux actuels : 2,206,000 francs pour le premier et 2,512,500 francs pour le second.		
Les crédits à affecter à cette dépense sont répartis comme suit :		
Exercice 1928.	} Budget ordinaire fr	2,206,000
		— extraordinaire.
Exercice 1929.	} Budget ordinaire . . .	2,512,500
		— extraordinaire.
Crédit à solliciter au Budget extraordinaire de 1930 pour solde de la dépense		7,000,000
		<u>70,000,000</u>
b) Acquisition de deux bateaux-pilotes à vapeur	fr.	7,260,000
La dépense s'élèvera à 10,000,000 de francs, dont 9,680,000 francs à charge du Budget extraordinaire; la différence, soit 320,000 francs, représentant le prix d'achat des deux unités à remplacer est portée à l'ordinaire. Le Budget de l'exercice 1929 est grevé à concurrence de 7,580,000 francs : Budget ordinaire 320,000 francs. Budget extraordinaire 7,260,000 francs. Un crédit de 2,420,000 francs constituant le solde de la dépense sera pétitionné au Budget extraordinaire de 1930.		
c) Acquisition d'un navire-école à moteur auxiliaire		1,500,000
d) Installation de chargeurs automatiques pour l'embarquement de combustibles		120,000
e) Acquisition et modernisation de postes de télégraphie et téléphonie sans fil		982,000
f) Acquisition d'un remorqueur		
Le coût de ce bateau destiné au port d'Ostende est estimé à 5,000,000 de francs, dont 4,700,125 francs à porter au Budget extraordinaire. Un crédit de 299,875 francs représentant le prix d'acquisition de l'unité à remplacer est prévu au Budget ordinaire de 1929		
		4,700,125
TOTAL		fr. 54,049,625

ART. 2. — Dragages et travaux à exécuter dans l'Escaut maritime pour l'amélioration du régime du fleuve.

Crédit demandé : 10,000,000 de francs,

nécessaire pour permettre d'améliorer le régime du fleuve et de le maintenir en bon état de navigabilité.

B. — POSTES**ART. 3. — Travaux et matériel.**

Crédit demandé : 9,619,700 francs.

A. — Acquisition éventuelle de locaux	fr.	1,500,000
Divers locaux (travaux d'amélioration)		200,000
Id. (cloisons et guichets)		75,000
Id. (installation de l'éclairage électrique)		225,000
Id. (ameublement et aménagement intérieur)		320,000
Service du Timbre (matériel et extension)		75,000
Installation du chauffage « Westinghouse » dans 10 voitures Poste		60,000
Office des chèques postaux (mobilier et matériel en extension)		38,700
Id. (machines à positionner, à adresser, à calculer, à écrire, machines à composer et matériel pour imprimerie)		4,051,000
B. — Louvain 1. — Agrandissement		100,000
Deynze. — Achèvement		115,000
Knocke-s/Mer. — Construction		350,000
Westende. — Complément de construction		150,000
Remix. — Parachèvement		20,000
Tilleur. — Construction		150,000
Virton. — Parachèvement		20,000
Waudre. — Parachèvement		10,000
Courtrai 2 (station). — Construction		200,000
Junet. — Agrandissement		60,000
Nieuport. — Construction		200,000
Saint-Trond. — Construction		200,000
Seraing. — Construction		500,000
Tournai 1. — Construction		1,000,000
Total		fr. 9,619,700

L'énumération des travaux et fournitures ne constitue qu'un programme pouvant être modifié suivant les besoins du service, sans toutefois que la dépense totale puisse dépasser le crédit de 9,619,700 francs.

C. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES**ART. 4. — Travaux et matériel.**

Crédit demandé : 40,905,000 francs.

Cet article supportera l'imputation d'une somme de 2,150,000 francs nécessaire au paiement des fournitures et travaux effectués en 1929, ensuite d'un marché conclu en 1920 par l'Administration des Télégraphes et des Téléphones avec la firme Mesure et De Vriese (actuellement Société Anonyme Chantiers de Créosotage d'Ostende).

Litt. A. — Télégraphes. Lignes et bureaux : création de bureaux télégraphiques, établissement de lignes, installation d'appareils, etc.

1. Création de 2 bureaux télégraphiques	fr.	14,000
2. Création de 2 bureaux de dépôt		6,000
3. 20 kilomètres de lignes		80,000
4. 100 kilomètres de fils		60,000
5. 10 appareils « Télétype » (5 installations)		150,000
6. Appareils à grand rendement		200,000
7. Appareils ordinaires et accessoires		23,000
8. Installation de tubes pneumatiques entre divers bureaux télégraphiques		300,000
9. Installations pour le service de la T. S. F. :		
a) Station côtière d'Ostende-radio (équipement de la nouvelle station)		790,000
b) Station d'Anvers-radio (poste émetteur-récepteur de téléphonie sans fil pour le service de l'Escaut et complètement d'installation du poste côtier)		125,000
c) Station intercontinentale, complètement de l'outillage des centres :		
D'émission de Ruysselede		250,000
De réception de Liedekerke		75,000
De Bruxelles-radio		25,000
d) Outillage de l'atelier et du laboratoire		50,000
e) Fournitures et travaux divers (y compris les routes) pour l'installation d'un poste à ondes courtes		1,435,000
TOTAL DU LITT. A.	fr.	3,585,000

Litt. B. — Locaux. — Télégraphes et Téléphones.

1. Anvers (Merxem). — Construction d'un bureau central téléphonique	fr.	600,000
2. Anvers (Centrale télégraphique), rue de Jésus. — Transformation du bâtiment (1 ^{re} phase)		800,000
3. Boury-Léopold. — Construction d'un bâtiment à la gare pour installation d'un bureau central téléphonique		350,000
4. Bruxelles-Midi. — Travaux divers pour le télégraphe		150,000
5. Bruxelles-Paille et Ixelles (rue Borrens). — Construction d'ateliers, garages, remises, etc., dans les cours		560,000
6. Bruxelles (rue de Tivoli). — Raccordement au chemin de fer		100,000
7. Bruxelles (rue Jolly). — Aménagement de locaux pour l'installation de bureaux, etc.		250,000
8. Châtelineau. — Achat d'un terrain en vue de la création d'un bureau central téléphonique		150,000
9. Gand. — Acquisition d'immeubles voisins du bureau central téléphonique en vue de son agrandissement		250,000
10. Gand. — Aménagement de ces immeubles		100,000
11. Gilly. — Achat d'un terrain en vue de la construction d'un bureau central téléphonique		100,000
12. Iseghem. — Nouveau bureau central téléphonique		100,000
13. — Jumet. — Achat d'un terrain en vue de la construction d'un bureau central téléphonique		100,000
14. La Roche (Luxembourg). — Construction d'un bureau central téléphonique et d'un bureau télégraphique		100,000
15. Mons. — Nouveau magasin pour la section technique		140,000
16. Oostrosebeke. — Nouveau bureau central téléphonique		100,000
17. Ostende-Radio. — Construction d'un nouveau poste côtier		300,000
18. Raeren. — Quote-part du télégraphe dans l'achat d'un bâtiment par le service des postes		10,000
A REPORTER	fr.	4,200,000

REPORT fr. 4,200,000

19. Saint-Nicolas. — Nouveau bureau central téléphonique		200,000
20. Sart-les-Spa. — Construction d'un bâtiment pour l'installation de l'automatique		10,000
21. Améliorations diverses, agrandissements, transformations, etc., dans différents bureaux téléphoniques et télégraphiques du pays (travaux à effectuer par le service des bâtiments des télégraphes et des téléphones)		1,500,000
22. Travaux divers à effectuer par le service des appareils spéciaux (ascenseurs, paratonnerres, chaudières, ventilateurs)		300,000
23. Travaux à effectuer dans les bureaux télégraphiques et téléphoniques installés dans les gares (travaux à effectuer à l'intervention de la Société Nationale des Chemins de fer belges)		650,000
24. Installation d'éclairage électrique et de force motrice dans différents bureaux du pays		450,000
25. Marchienne-au-Pont. — Achat d'un terrain en vue de la construction d'un bureau central téléphonique		150,000

TOTAL DU LITT. B. fr. 7,460,000

Litt. C. — Téléphones. — Lignes et bureaux.

Ouverture de nouveaux réseaux, création de bureaux, extension des réseaux, reliements des abonnés, etc. :

1. Création, en 1929, de 15 bureaux centraux téléphoniques; la dépense, pour le matériel seul, s'élèvera à	fr.	2,500,000
(Les frais de main-d'œuvre sont portés au crédit figurant au littéra D ci-après.)		
2. Création de 60 bureaux publics téléphoniques dont 50 à encaissement automatique; la dépense en matériel est évaluée à		400,000
3. Circuits interurbains et internationaux :		
200 km. de circuits en fil de 4 millimètres		200,000
1 000 km. de circuits en fil de 2 millimètres		1,400,000
100 km. de circuits en fil de 3 millimètres		200,000
70 bobines toroidales pour la constitution de circuits fantômes		30,000
4. Fourniture et installation de commutateurs avec accessoires (batterie d'accumulateurs) chez les abonnés possédant un grand nombre de postes		1,500,000
5. Extension de l'interurbain du bureau central téléphonique d'Anvers		600,000
6. Extension de divers bureaux dans les provinces d'Anvers, de Limbourg et le nord du Brabant		800,000
7. Idem dans le sud du Brabant, le Hainaut et la province de Namur		500,000
8. Idem dans les deux Flandres		250,000
9. Etablissement de protections pour fils téléphoniques		300,000
10. Créosotage de poteaux		2,150,000
TOTAL DU LITT. C.	fr.	10,830,000

Litt. D. — Salaires.

Salaires du personnel de l'administration qui sera occupé aux travaux d'extension en 1929 (création de bureaux télégraphiques et de bureaux téléphoniques, établissement de lignes, reliement des abonnés au téléphone, etc.) fr. 16,000,000

Litt. E. — Divers.

1. Impression de cahiers des charges pour travaux d'extension	fr.	60,000
Achat de machines à écrire et de machines à calculer		750,000
810,000		
(Crédit à mettre à la disposition de l'Office central des Imprimés.)		
A REPORTER	fr.	810,000

REPORT,	fr.	810,000
2. Appareils de mesures et de laboratoire		150,000
3. Vélos pour poseurs de lignes		50,000
4. Véhicules automobiles (camionnettes, voiturettes, etc.)		450,000
5. Objets en bois		50,000
6. Objets en cuir		10,000
7. Machines-outils et outillages divers pour les ateliers et pour les ouvriers de lignes		60,000
8. Exécution d'office, en 1929, de marchés qui avaient été conclus les années précédentes		200,000
9. Frais de repavages, d'appropriation de toitures, de transport, fournitures et travaux divers non détaillés ci-dessus, menues dépenses, etc.		1,250,000
TOTAL DU LITT. E.	fr.	3,030,000

RECAPITULATION

Litt. A	fr.	3,585,000
Litt. B		7,460,000
Litt. C		10,830,000
Litt. D		16,000,000
Litt. E		3,030,000
TOTAL	fr.	40,905,000

L'énumération des entreprises ci-dessus ne constitue qu'un programme de travaux. Ce programme pourra être modifié selon les besoins du service, la dépense totale des travaux restant dans les limites du crédit global de 40,905,000 francs porté au Budget.

ART. 5. — Premières tranches de crédit pour les entreprises suivantes.

Crédit demandé : 69,600,000 francs.

Littéra.	Nature de la dépense.	Estimation totale.	Crédit demandé pour 1929.
	<i>Locaux.</i>		
a)	Anvers. — Achèvement des travaux d'agrandissement du bureau central téléphonique de la rue des Frères Cellites; chauffage central fr.	2,300,000	1,000,000
b)	Bruxelles. — Construction d'un bureau central téléphonique à Cureghem, y compris le chauffage central	2,100,000	1,000,000
c)	Charleroi. — Acquisition d'immeubles pour l'agrandissement du bureau central téléphonique	2,000,000	1,500,000
d)	La Louvière. — Construction d'un nouveau bureau central téléphonique	1,300,000	500,000
e)	Liège. — Bureau central téléphonique. — Achèvement des travaux d'agrandissement	3,500,000	1,600,000
	<i>Travaux et matériel.</i>		
f)	Bruxelles. — Complètement de 8,000 à 10,000 lignes de l'équipement du bureau central téléphonique de Jette et extension de l'interurbain.	10,000,000	3,000,000
g)	Canalisations, câbles et accessoires, poteaux métalliques, pavages, chevalets, réparation des toitures, etc., dans l'agglomération bruxelloise.	18,000,000	5,000,000
A REPORTER	fr.	39,200,000	13,600,000

REPORT.	fr.	39,200,000	13,600,000
h)	Canalisations, câbles et accessoires, poteaux métalliques, pavages, chevalets, réparation des toitures, etc., dans l'agglomération anversoise	6,500,000	2,000,000
i)	Idem dans les provinces d'Anvers, de Limbourg et le nord du Brabant	4,000,000	1,500,000
j)	Idem dans le sud du Brabant, le Hainaut et la province de Namur.	10,000,000	3,000,000
k)	Idem dans les provinces de Liège et de Luxembourg.	15,000,000	5,000,000
l)	Idem dans les deux Flandres.	5,200,000	2,000,000
m)	Complètement de l'équipement du bureau central automatique de Liège	10,000,000	5,000,000
n)	Idem de Gand	1,000,000	500,000
o)	Équipement des bureaux des provinces de Liège et de Luxembourg, y compris celui de l'Exposition	2,800,000	1,000,000
p)	Extension du nombre des abonnés estimée par les services à 28,000. La dépense en matériel est évaluée à (les frais de main-d'œuvre sont portés au crédit figurant au litt. D de l'article 4).	44,000,000	16,000,000
q)	Câbles interurbains : Extension des stations de relais existantes fr. 800,000 Fourniture et pose de câbles : Anvers-Gand 18,000,000 Charleroi-Namur. 6,000,000 Liège (section, bureau central) et stations de relais de Liège) 1,500,000 Verviers-Francorchamps 5,000,000 Liège-Comblain 6,000,000 Namur-Liège. 11,000,000 48,300,000 20,000,000		
TOTAUX	fr.	186,000,000	69,600,000

Le montant total (186,000,000 francs) de l'estimation des entreprises pourra être engagé en 1929, mais les dépenses ne seront liquidées que partiellement en 1929, le surplus devant être prélevé sur les exercices ultérieurs.

La ventilation du crédit de 69,600,000 francs ci-dessus pourra être différente de celle qui est prévue. Toutefois, pour chaque entreprise, la dépense à liquider en 1929 est limitée à son « estimation » indiquée dans les développements au littéra qui la concerne.

En ce qui concerne les crédits sollicités par tranches, l'excédent de la partie annuelle des engagements de dépenses sur le montant des liquidations sera, par application des dispositions de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat, reporté à l'exercice suivant.

D. — AÉRONAUTIQUE

ART. 6. — Travaux et Matériel.

Crédit demandé : 10,500,000 francs.

A. — Complètement des installations de l'aérodrome civil de Bruxelles :

1 ^o	Voie d'accès à l'aérogare par la chaussée de Haecht	fr.	1,000,000
2 ^o	Achèvement d'un hangar à avions surélevé		1,000,000
3 ^o	Organisation et éclairage des routes de nuit.		1,000,000
4 ^o	Construction d'un hôtel-restaurant.		1,250,000
A REPORTER	fr.		4,250,000

REPORT	fr	4,250,000
B. — Aérodrôme d'Anvers :		
5° Construction d'une aérograre		1,000,000
6° Construction d'un hangar		2,500,000
7° Construction d'une aire d'embarquement		700,000
8° Balisage de l'aérodrôme		500,000
9° Aménagement d'une voie d'accès		300,000
C. — Aérodrôme d'Ostende :		
10° Agrandissement de la plaine (achat de terrains)		300,000
11° Aménagement d'une voie d'accès		200,000
D. — Aérodrôme de Liège :		
12° Location et aménagement d'un terrain		500,000
E. — Service technique :		
13° Complètement des installations		250,000
TOTAL	fr.	<u>10,500,000</u>

**TABLEAU IV. — RECETTES EXTRAORDINAIRES
DE L'ADMINISTRATION DES TÉLÉGRAPHES
ET TÉLÉPHONES.**

NOTE

à l'appui des évaluations de recettes.

TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

ARTICLE PREMIER.

Remboursement de la valeur de travaux de premier établissement et de fournitures effectués pour compte de tiers.

Évaluation : 900,000 francs.

a) Remboursement de la valeur de commutateurs téléphoniques avec accessoires, par les abonnés acquéreurs de ces installations	fr	600,000	»
b) Idem d'installations d'appareils « Télétype »		200,000	»
c) Idem de travaux divers		100,000	»
TOTAL		<u>900,000</u>	»

ART. 5, LITT. D (nouveau) DU PROJET DE LOI.

Ensuite d'un marché à forfait passé le 28 août 1928, l'Administration de la Marine a commandé à la firme Cockerill deux malles-poste pour le service Ostende-Douvres.

Or, les crédits nécessaires à cette fin figurent en partie à l'exercice 1928, à l'exercice 1929 et à l'exercice 1930. Il s'ensuit que l'imputation de la seconde partie de la dépense à charge de l'exercice 1929 déroge à l'article 2 de la loi du 15 mai 1846.

La Cour des Comptes a demandé que cette dérogation soit autorisée expressément par la loi budgétaire; c'est pour déférer à son désir que la présente disposition est proposée.